

Massignieu-de-Rives

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



1.2

Rapport de présentation Diagnostic paysager

Vu pour être
annexé à la
délibération du
24 juillet 2025

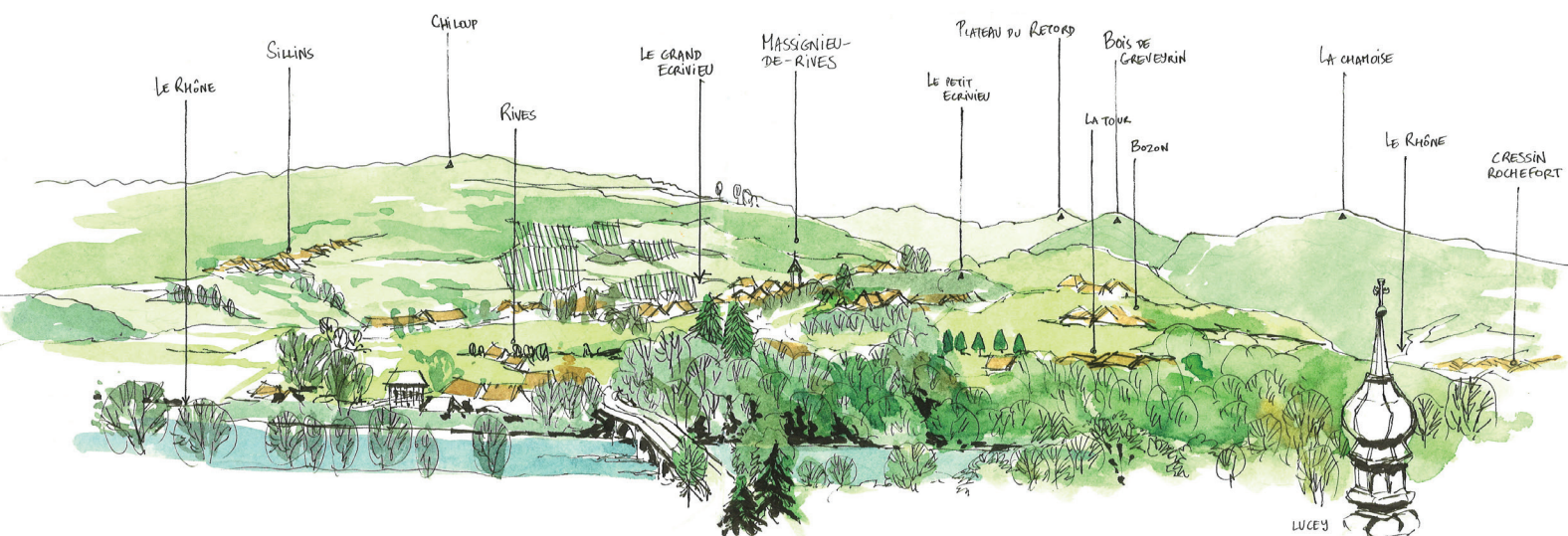
Le Maire

Projet prescrit par délibération du 12 décembre 2017
Projet arrêté par délibération du 24 juillet 2025



PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE MASSIGNIEU-DE-RIVES (01300)

DIAGNOSTIC PAYSAGER RAPPORT INTERMÉDIAIRE - MAI 2018



SOMMAIRE :

I. AU CARREFOUR DES DÉPARTEMENTS DE L'AIN ET LA SAVOIE

1. SITUATION À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION

2. AU COEUR D'UNE TOPOGRAPHIE ACCIDENTÉE

3. EN MARGE DES AXES PRINCIPAUX DE CIRCULATION

4. À LA CONFLUENCE DU RHÔNE ET DE SON CANAL DE DÉRIVATION

5. AU SEIN D'UN BASSIN AGRICOLE RICHE

II. AU COEUR DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE DU BASSIN DE BELLEY

1. LE MASSIF DU BUGEY

2. LE BASSIN DE BELLEY

III. MASSIGNIEU-DE-RIVES, UNE TOPOGRAPHIE CONTRASTÉE

1. COMMUNES ET TRANSPORTS

2. TOPOGRAPHIE

3. HYDROGRAPHIE

IV. UN MILIEU ENVIRONNEMENTAL RICHE

1. FORÊTS

2. ZONES PROTÉGÉES

V. UNE OCCUPATION DU SOL MORCELLÉE

1. HABITAT

1.1. RÉPARTITION DE L'HABITAT

1.2. ÉVOLUTION DE L'HABITAT

1.3. DESCRIPTION DE L'HABITAT

2. OCCUPATION DU SOL

3. AGRICULTURE

VI. PATRIMOINE RÉPARTI SUR LA COMMUNE

1. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET TÉMOIN DU PASSÉ DE LA COMMUNE

2. LE PATRIMOINE ARBORÉ

VII. DES UNITÉS PAYSAGÈRES

1. LES 12 SÉQUENCES PAYSAGÈRES

1.1. SÉQUENCE 1 / LES CÔTEAUX DE LA CHAMOISE

1.2. SÉQUENCE 2 / LE CANAL DE DÉRIVATION ET SES ABORDS

1.3. SÉQUENCE 3 / LE PORT ET LES MÛRES

1.4. SÉQUENCE 4 / LE LIT DU RHÔNE

1.5. SÉQUENCE 5 / FLANC NORD DU CRÊT DU CHA

1.6. SÉQUENCE 6 / LA PLAINE VALLONNÉE

1.7. SÉQUENCE 7 / LE PETIT ET LE GRAND ÉCRIVIEU

1.8. SÉQUENCE 8 / LE CRÊT DU CHA

1.9. SÉQUENCE 9 / LES CÔTEAUX DU CRÊT DU CHA

1.10. SÉQUENCE 10 / LE CENTRE-BOURG ET SES ABORDS

1.11. SÉQUENCE 11 / RIVES ET LA TOUR

1.12. SÉQUENCE 12 / PLAINE ALLUVIONNAIRE AGRICOLE

VIII. ENJEUX PAYSAGERS

I. AU CARREFOUR DES DÉPARTEMENTS DE L'AIN ET DE LA SAVOIE

I. SITUATION À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION

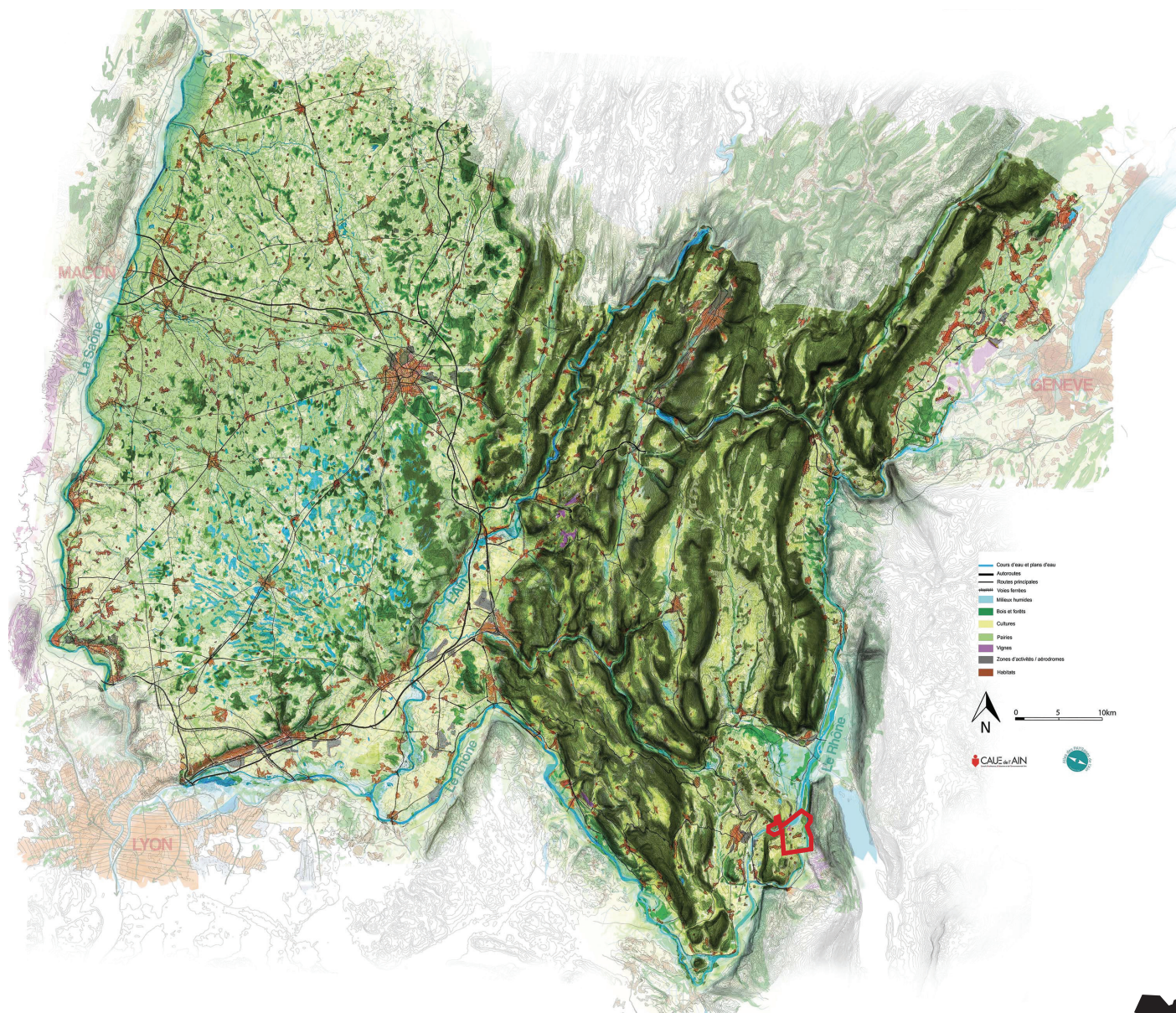
La commune de Massignieu-de-Rives est située à l'extrémité Est du département de l'Ain, dans le Pays du Bugey, en limite du département de la Savoie (en Région Auvergne Rhône Alpes).

Elle se positionne à une centaine de kilomètres à l'Est de Lyon, à 30 kilomètres au Nord de Chambéry, à une dizaine de kilomètres à l'Est de Belley, capitale du Bugey, non loin du lac du Bourget en Savoie.



Carte de situation à l'échelle de la Région - Source 2BR

Carte de situation à l'échelle du Département - Source CAUE de l'AIN

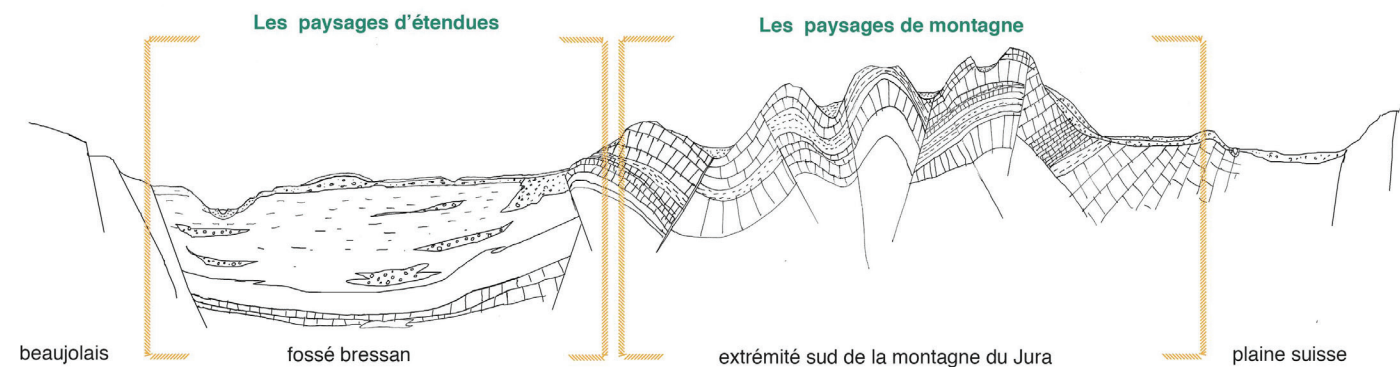


2. AU COEUR D'UNE TOPOGRAPHIE ACCIDENTÉE

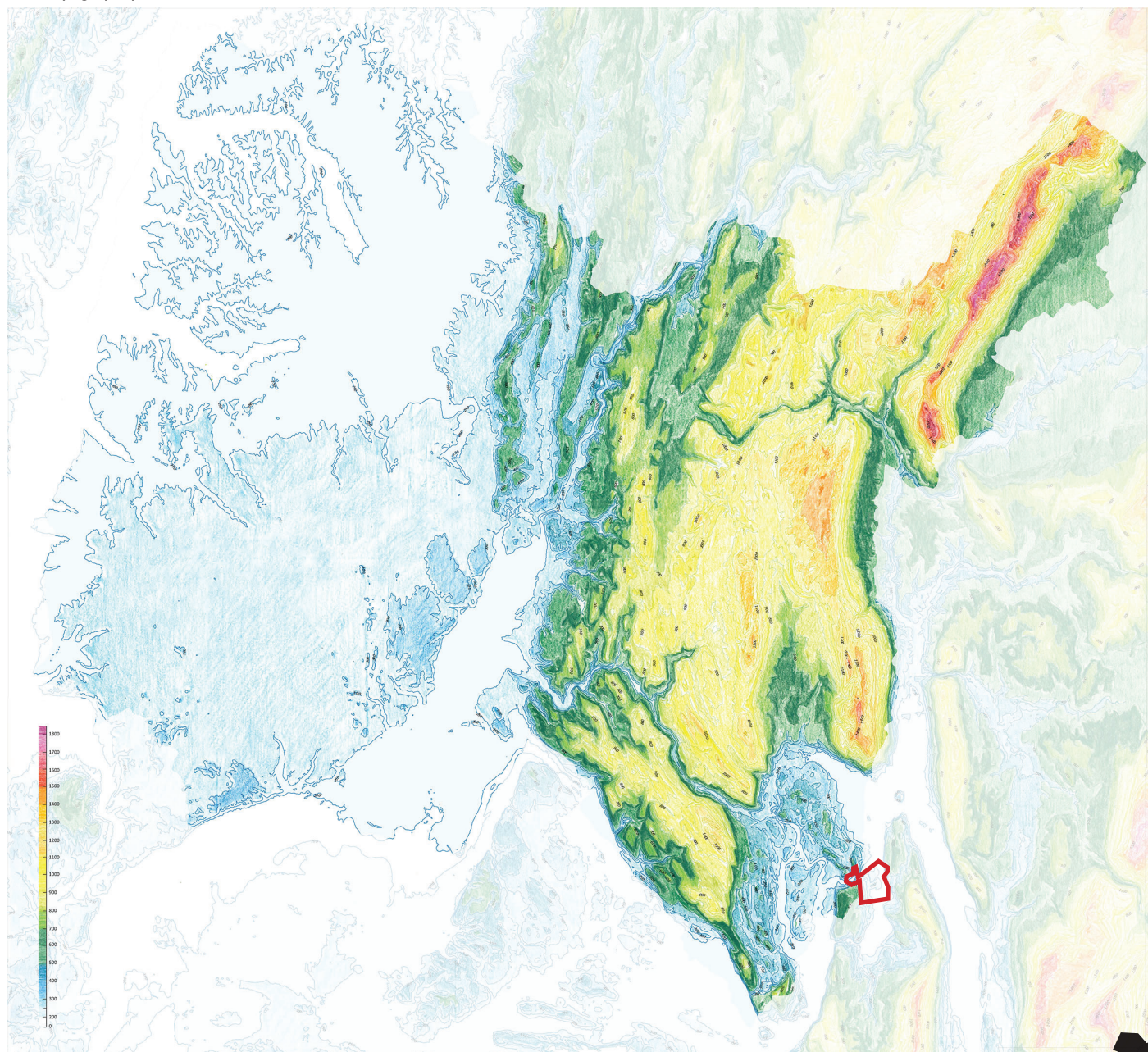
Le département de l'Ain se trouve à cheval sur deux domaines géologiques très contrastés et de superficie équivalente. L'Est est occupé par l'extrémité Sud du massif du Jura (de nombreux plis orientés Nord-Sud), et l'Ouest est quant à lui lié à la dépression du fossé bressan (de vastes étendues et vallées découpées par les cours d'eau).

La commune qui nous concerne ici se situe en extrémité Sud-Est du département, au coeur des vallons du Bugey (point culminant du bugey : le Grand Colombier à 1538m).

Coupe schématique des grandes structures géologiques du département- Source CAUE de l'Ain



Carte topographique de l'Ain - Source CAUE de l'Ain

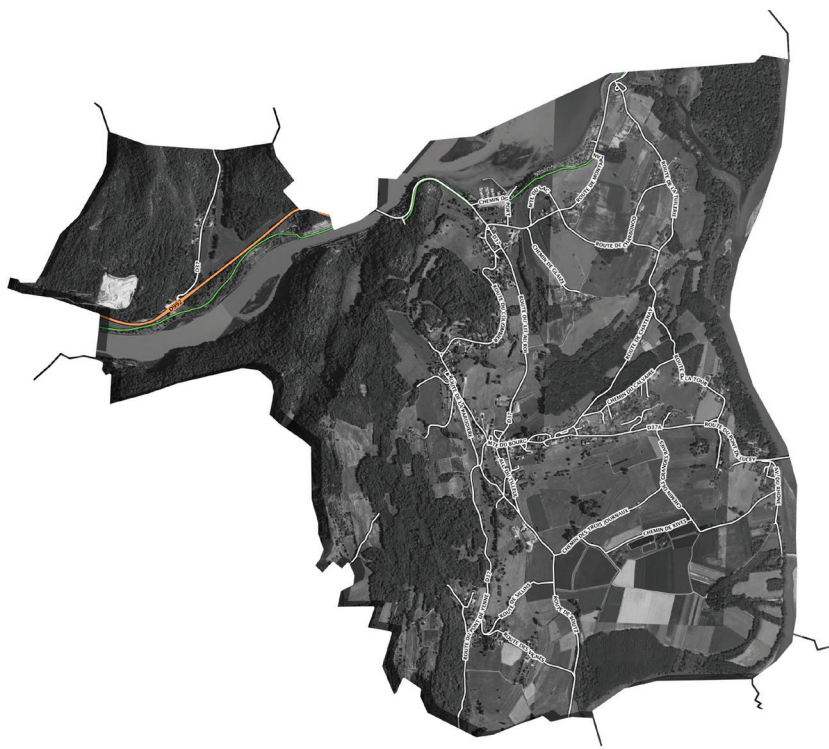


3. EN MARGE DES AXES PRINCIPAUX DE CIRCULATION

Desservie à une trentaine de kilomètres par l'autoroute A43 (Lyon-Chambéry), la commune est globalement isolée des principaux axes de circulation du département de l'Ain.

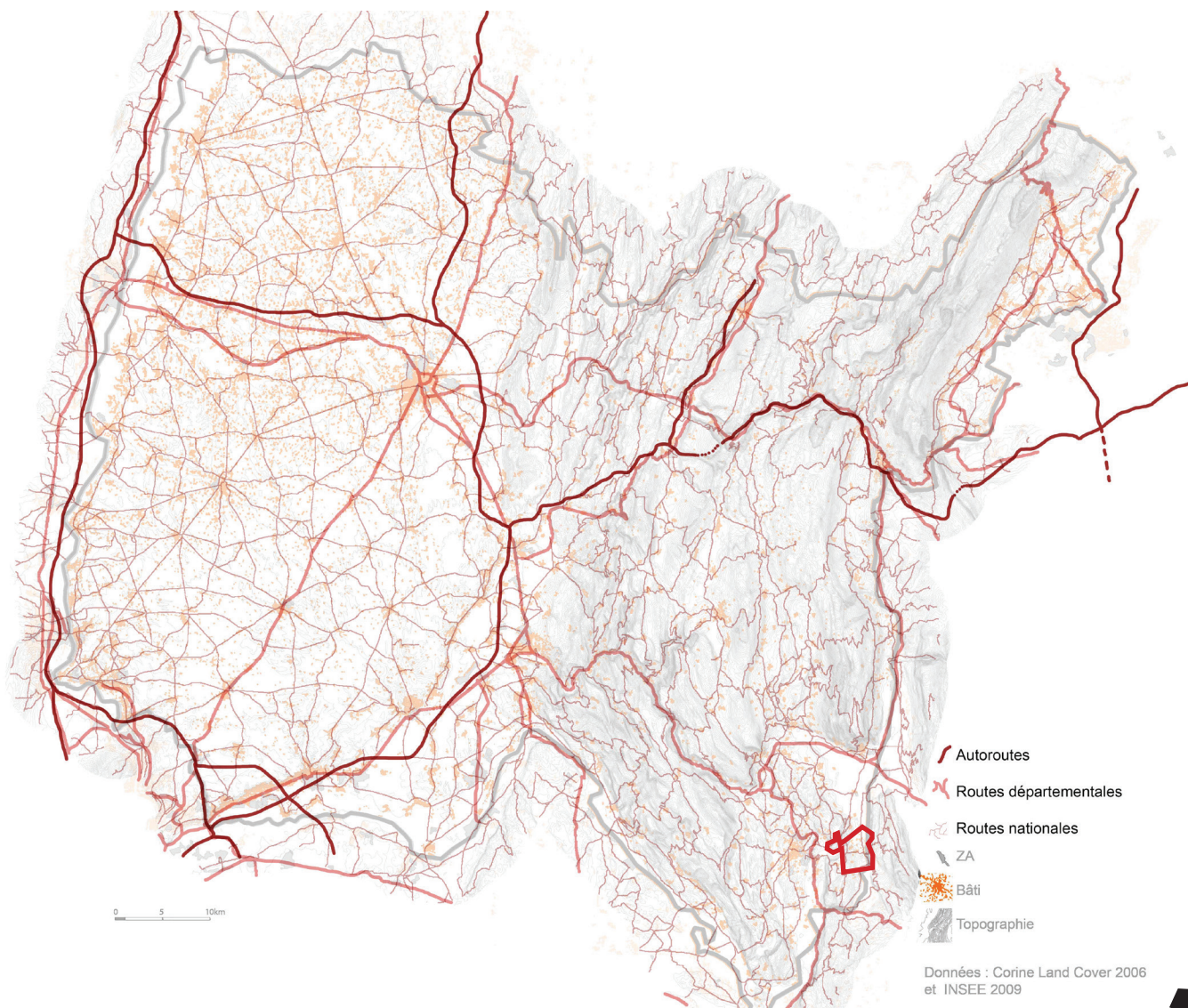
Grâce à une voie de contournement, la RD 992, la commune est reliée aux principales agglomérations environnantes. Cet axe de circulation longe la rive droite du Rhône, aménagé dans les années 1976. Il relie, au Sud, la ville de Belley, en empruntant le défilé de Massignieu, passage naturel, étroit et encaissé des monts du Bugey. Le franchissement du pont au Nord de la commune garantit la connexion entre la rive droite et gauche du canal de dérivation du Rhône.

La commune est également traversée par la RD37 du Nord au Sud, route sur laquelle se raccordent l'ensemble des hameaux.



Carte des axes principaux de Massignieu-de-Rives - Source 2BR

Carte des axes principaux de l'Ain - Source CAUE de l'Ain



4. A LA CONFLUENCE DU RHÔNE ET DE SON CANAL DE DÉRIVATION

Le département de l'Ain doit son nom à la «rivière jurassique par excellence» (E.Reclus) qui se fraye, du nord au sud, un chemin difficile à travers gorges, failles ou cluses pittoresques, et le partage en deux moitiés sensiblement égales en étendue, mais au relief totalement différent.

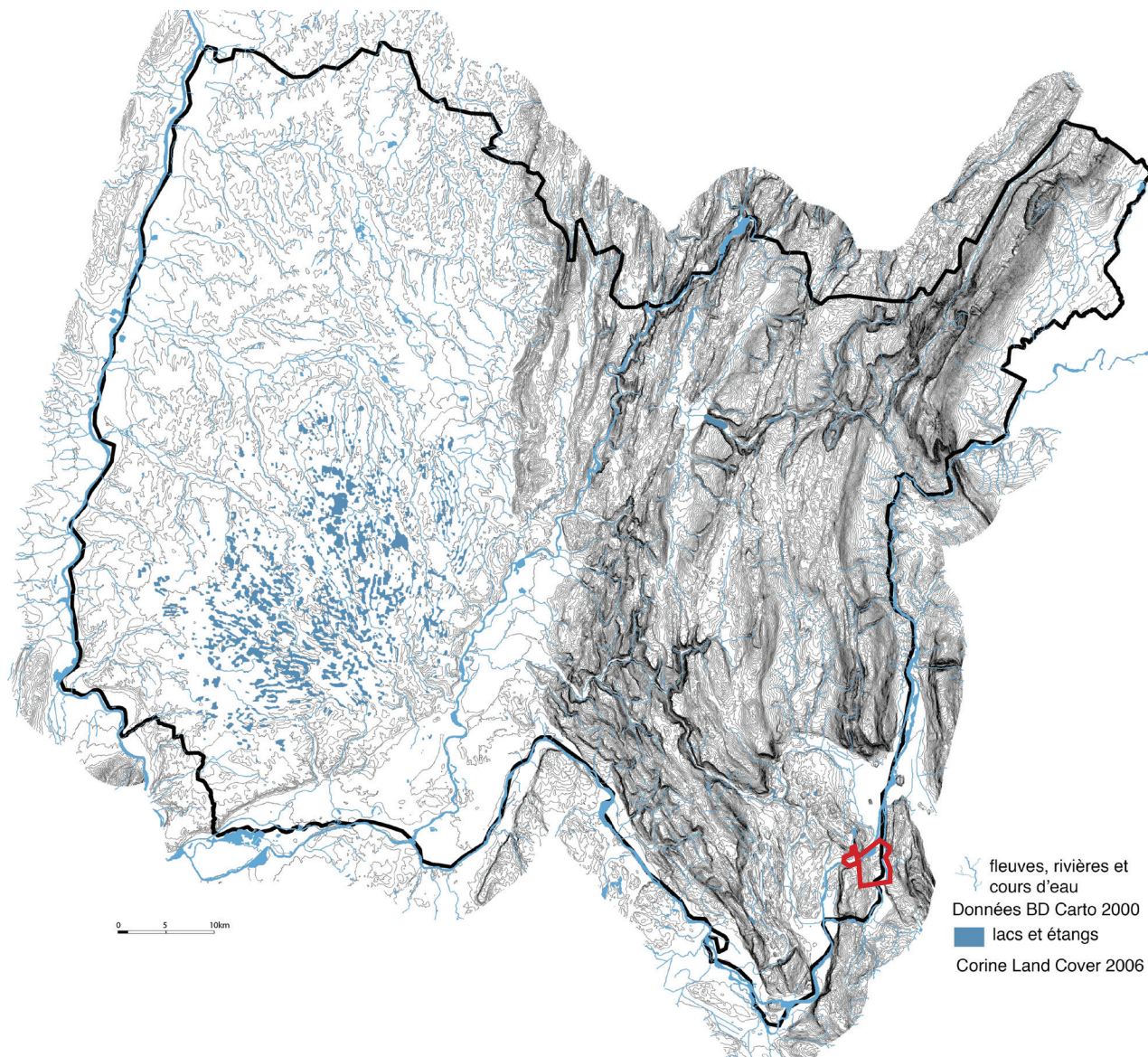
La commune est longée à l'Est par le fleuve naturel du Rhône et au Nord par le canal de dérivation. La jonction entre les deux ayant lieu quelques kilomètres plus au Nord à peine.

Dessinant la limite communale et départementale (frontière entre l'Ain et la Savoie), le fleuve naturel est soumis à un régime glaciaire, sensible aux crues et aux débordements. Il se caractérise par son lit en tresse, ses nombreuses îles et ses îles, sa végétation dense et hydrophile (peupleraie). Ce milieu humide se présente comme un véritable réservoir de biodiversité. Mais ce milieu reste fragile. Aujourd'hui, ces îles sont en grande partie obstruées par la création du canal de dérivation, modifiant ainsi l'écosystème environnant (eau stagnante, ...).

Installé en rive droite du fleuve naturel, le canal de dérivation du Rhône traverse la commune de Massignieu-de-Rives au Nord. Il prend place suite aux grands travaux de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) en 1982, visant à réguler le débit du Rhône, limitant ainsi les risques d'inondation du fleuve naturel. Son tracé linéaire conserve un caractère artificiel, confectionné de digues végétalisées présentes sur l'ensemble du linéaire du canal au sein du territoire communal.

Outre son aspect hydrographique, le canal de dérivation se caractérise comme un axe de circulation industriel et de loisirs. Ouvert à la navigation suite aux travaux de la Compagnie Nationale du Rhône (écluses, ...), le canal conserve une certaine attractivité.

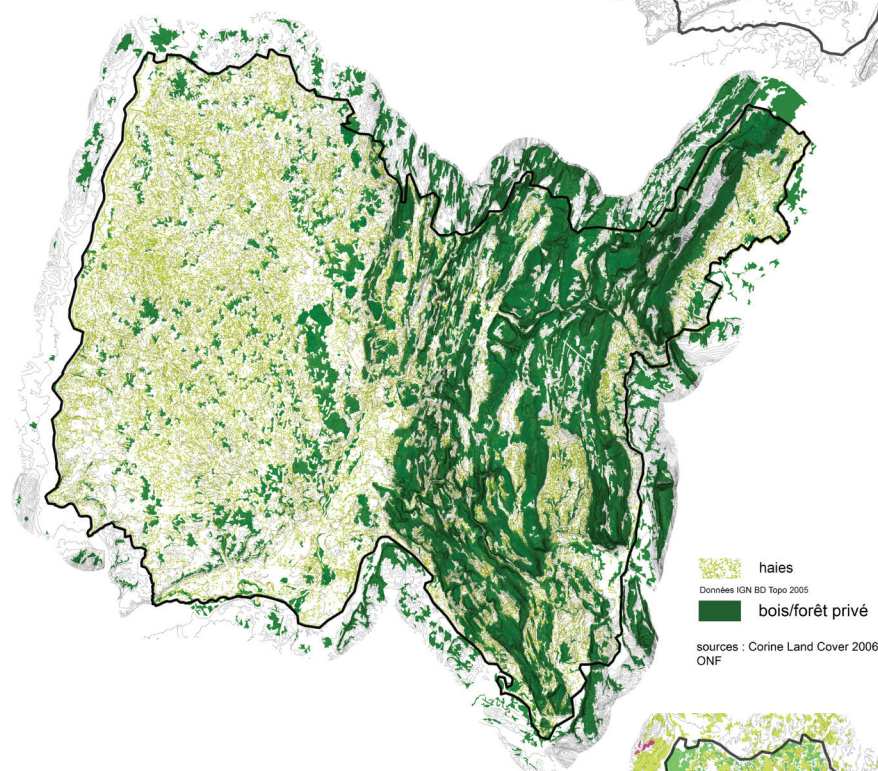
Carte hydrographique de l'Ain - Source CAUE de l'Ain



5. AU SEIN D'UN BASSIN AGRICOLE RICHE

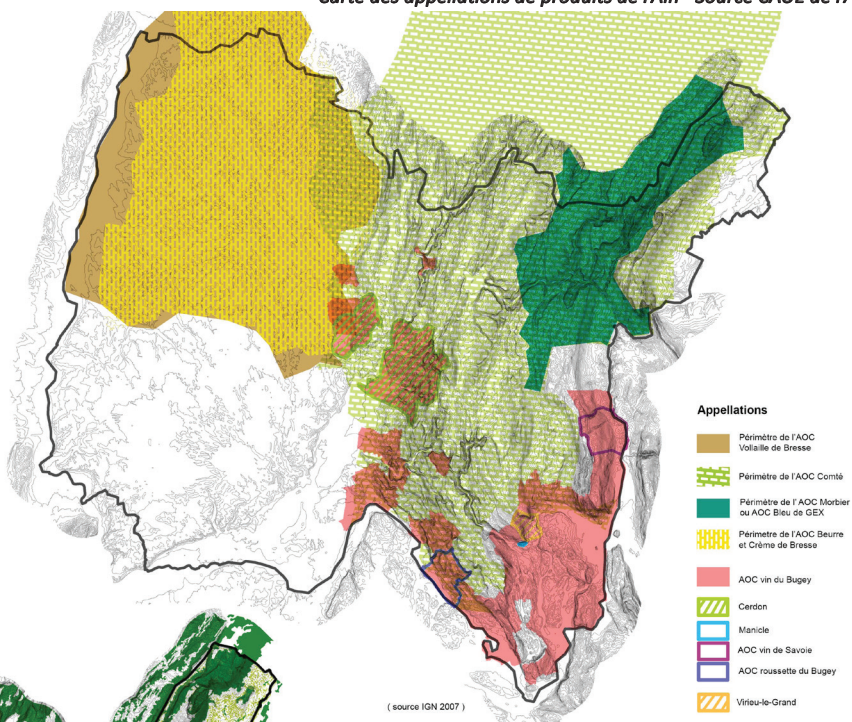
Le département de l'Ain et notamment le massif du Bugey accueillent de nombreuses productions AOC avec notamment le vin de Bugey, la roussette de Bugey, le vin de Savoie ou encore le Comté.

Carte des bois/forêts/haies de l'Ain - Source CAUE de l'Ain



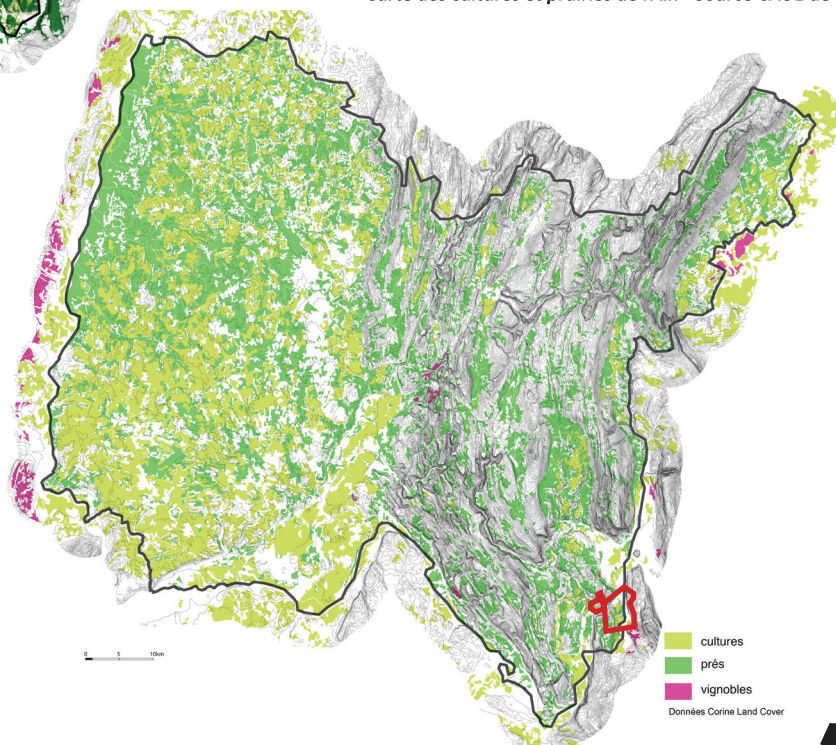
La topographie accidentée du département conditionne également la répartition des types de production avec une plaine où se mêlent cultures et prairies, des plis du Jura peu exploités si ce n'est au pied des pentes avec des poches de vignobles en côteaues, et les abords du Rhône sur lesquels on retrouve le même schéma qu'à l'Ouest : prairies et cultures.

Carte des appellations de produits de l'Ain - Source CAUE de l'Ain



Ce département riche en production est aussi un milieu forestier important avec un réseau de haies dense et de nombreuses forêts le long des plis du Jura principalement.

Carte des cultures et prairies de l'Ain - Source CAUE de l'Ain



II. AU COEUR DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE DU BASSIN DE BELLEY

Les 6 grands pays de l'Ain - Source CAUE de l'Ain

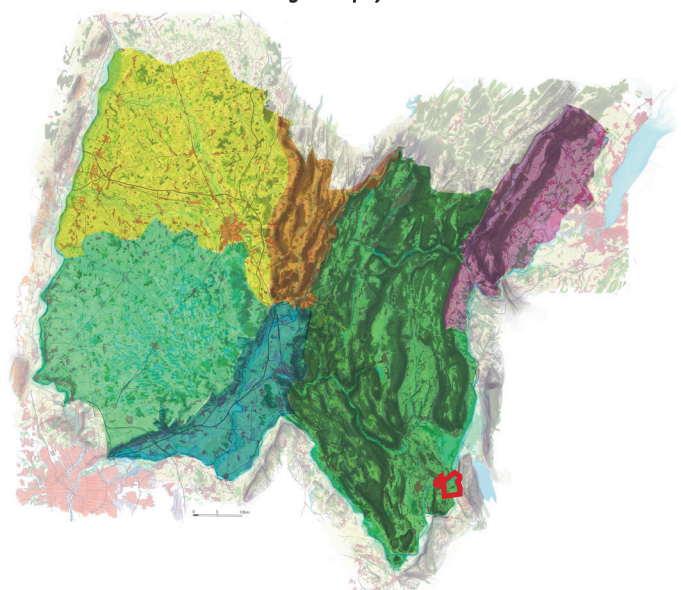
L'histoire a distingué des petites unités régionales : la Bresse, la Dombes, le Bugey et le pays de Gex. Chacune correspond à une géographie, un climat, un genre de vie particulière. 6 grands pays sont identifiés dans la version actualisée de l'Atlas des paysages de l'Ain : les plaines de Bresse et le plateau de la Dombes puis la petite montagne du Revermont et la plaine de l'Ain, le massif du Bugey et enfin les crêts et piémonts du Jura.

La commune de Massignieu-de-Rives se situe au coeur du massif du Bugey.

I. LE MASSIF DU BUGEY

Située entre la rivière d'Ain et le Rhône, cette montagne karstique se compose d'une succession de vals et de monts globalement orientés nord/sud. La grande amplitude des altitudes qui s'échelonnent de 200m au bord du Rhône à 1500m au point culminant du grand Colombier. Le massif forme des plateaux ondulés (situés autour de 700 à 1000m d'alti-

Carte de localisation du massif du Bugey - Source CAUE de l'Ain

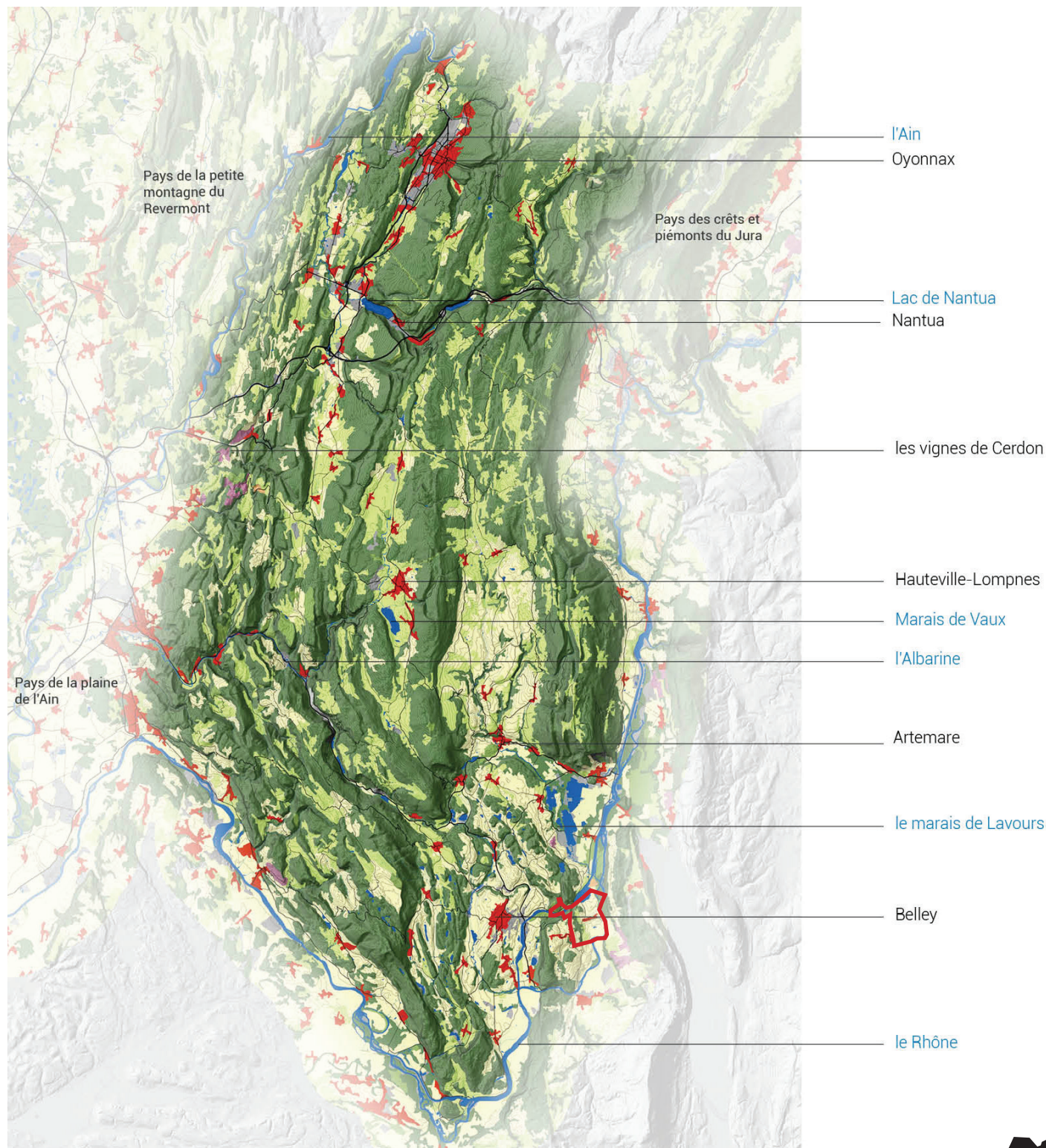


tude) tourmentés par des combes profondes. Ces reliefs, sont coupés transversalement par des cluses, profondes entailles qui permettent de passer d'un val à un autre sans devoir emprunter un col. Ainsi, créant des voies naturelles de communication, les cluses ont permis la création de villages ou de villes prospères au sein d'un paysage de montagne. Le Bugey présente deux Cluses : au nord celle de Nantua, au sud celle des Hôpitaux. Le fleuve, dans son grand virage, contourne le massif et offre des paysages d'eaux calmes domestiquées par les canaux et barrages ainsi que des paysages de nature sauvage aux détours de ses îles et marais. Aux petites villes des cluses et fonds de vallée, répondent des hameaux et villages d'altitude.

Sillonnée de routes le massif du Bugey est une montagne habitée. Elle accueille les villes d'Oyonnax, Nantua, Hauteville-Lompnès et Belley, mais aussi une somme de villages et hameaux groupés pittoresques, véritables clairières dans ces terres de pâtures mais aussi de forêts.

La commune quant à elle se situe au sein de l'unité paysagère : le bassin de Belley.

Le pays «Massif du Bugey» - Source CAUE de l'Ain



2. LE BASSIN DE BELLEY

Le bassin de Belley se situe à la rencontre de 6 unités paysagères du bas-Bugey et marque une transition entre l'Ain et la Savoie : au nord le Haut-Rhône et le Valromey, dernier plis du Jura alternant entre hauts plateaux (le Grand Colombier) et des séquences ouvertes ; au nord-est le plateau d'Hauteville et la Cluse des Hôpitaux sont tout deux représentatifs des formes du relief du massif du Bugey avec des creux (gorges et cluse) et des hauts (balcons, plateaux) ; au sud-est : le Mollard de Don s'étire le long de la plaine de l'échappée du Rhône appuyant celle-ci par une ligne de crêtes ; au sud et à l'ouest : les premiers reliefs de la Savoie déclinent doucement vers le Lac du Bourget.

Le bassin est caractérisé par des villages nombreux et denses, desservant des terroirs agricoles ou viticoles homogènes, animé par le nouveau dessin du Rhône et des vignobles accrochées aux pentes.

Localisation de l'unité paysagère du bassin de Belley - Source CAUE de l'Ain



L'unité paysagère du bassin de Belley - Source CAUE de l'Ain

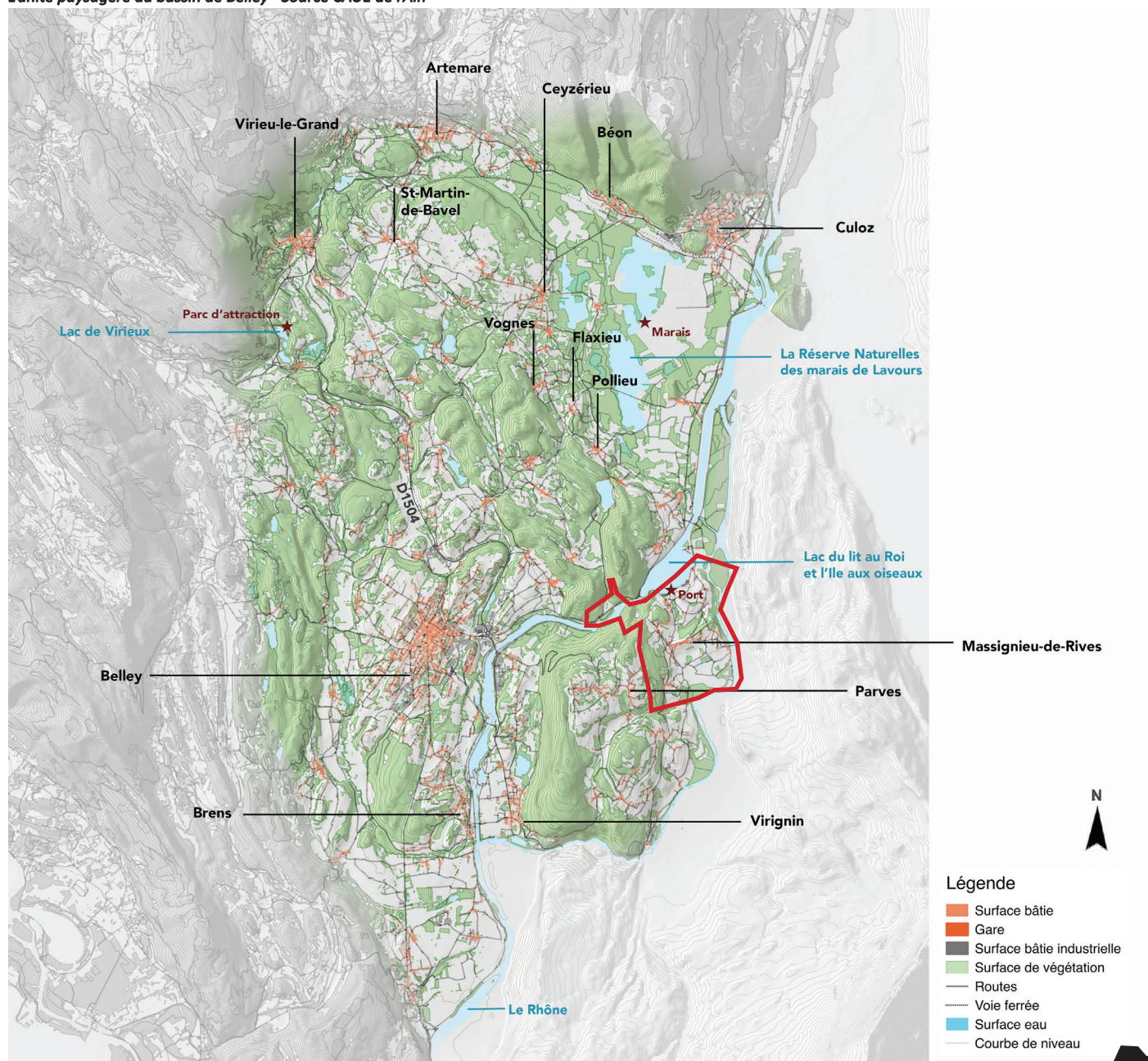


Photo de la RD 992 depuis le lac du Lit au Roi - Source 2BR



Photo d'une voirie secondaire (route de Montarlan) - Source 2BR



Photo de la RD 37 bis depuis l'entrée par Lucey - Source 2BR



Photo d'un chemin desservant des maisons individuelles excentrées - Source 2BR



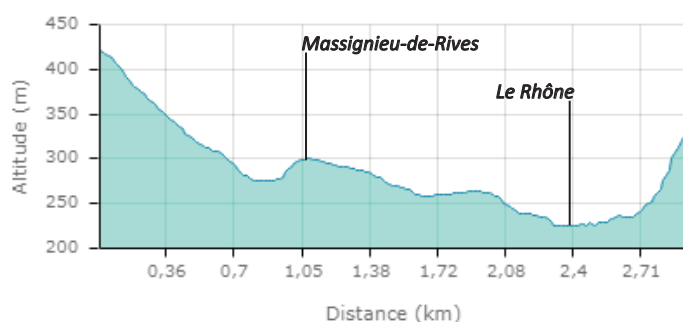
2. TOPOGRAPHIE

Au Nord la commune est bordée par le canal de dérivation du Rhône (230mNGF en moyenne) et le massif de la Chamoise (554mNGF au sommet), elle s'ouvre au Sud sur une plaine alluviale qui suit le cours du Rhône. Elle est limitée à l'Est et à l'Ouest par deux plis jurassiens orientés Nord-Sud avec notamment le crêt de la Cha (511mNGF).

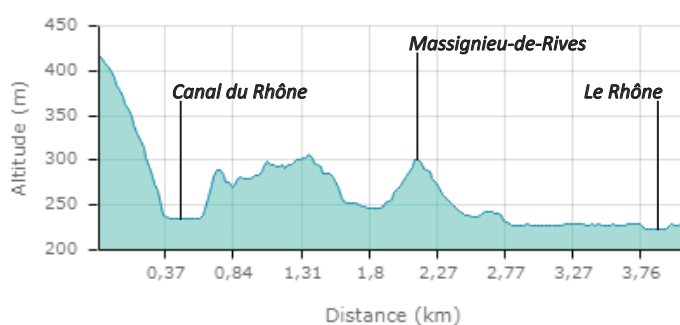
Le bourg principal quant à lui est situé au sommet d'une butte qui est visible depuis l'ensemble de la commune à une altitude de 300mNGF.

Le reste de la commune reste peu vallonné et oscille aux alentours de 250mNGF de moyenne.

Coupe Ouest-Est de la commune - Source Geoportail



Coupe Nord-Sud de la commune - Source Geoportail



Carte topographique de la commune - Source 2BR



3. HYDROGRAPHIE

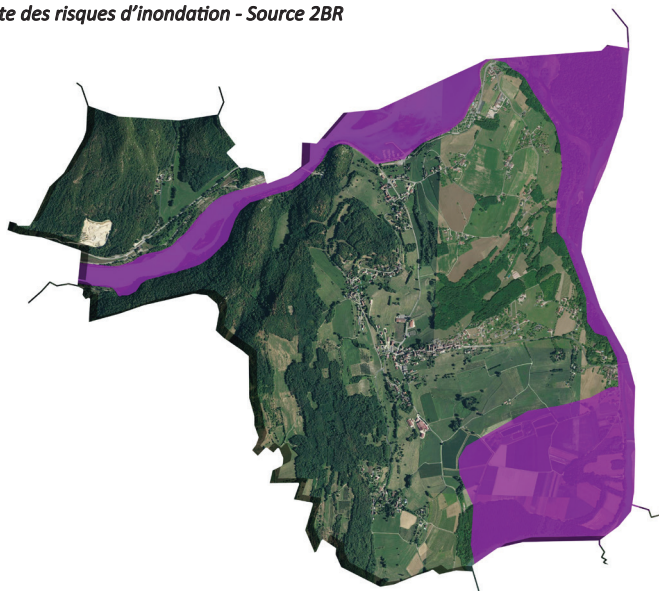
Comme expliqué précédemment, la commune est bordée à l'est par le Rhône et au nord par le canal de dérivation et le lac du Lit au Roi. Ces deux axes représentent les principaux enjeux hydrographiques à Massignieu-de-Rives.

Face à la géomorphologie de la plaine alluviale, la commune présente un risque d'inondation très élevé sur la partie nord-est et sud-est de la commune, relatif aux remontées des nappes d'eau souterraines comme au débordement du Rhône.

Ces zones inondables, installées à une altitude moyenne de 230mNGF, s'étendent au sein de la zone d'épandage du Rhône naturel sur une superficie de plus de 140 ha, soit près de 15 % du territoire communal de Massignieu-de-Rives.

Face à ce risque d'inondation, ces zones doivent rester inconstructibles, structurant ainsi l'organisation de la commune.

Carte des risques d'inondation - Source 2BR



Carte hydrographique de la commune - Source 2BR



Photo du lac du Lit au Roi depuis la route de Montarlan - Source 2BR



Photo du lac du Lit au Roi depuis la RD 992 - Source 2BR



Photo de la zone inondable au Sud-Est de la commune - Source 2BR



Photo du Rhône passant à Lucey - Source 2BR



IV. UN MILIEU ENVIRONNEMENTAL RICHE

I. FORÊTS

La commune de Massignieu-de-Rives accueille plus de 295ha de surface boisée, soit 31% du territoire communal, distincte en quatre typologies, à savoir :

- Sur les reliefs, des forêts de feuillus. Elles se caractérisent principalement par des chênaies-charmaies (chênes, charmes, chataigniers, noisetiers ...) adaptées au sol calcaire des reliefs du Bugey. Ces boisements recouvrent l'intégralité des reliefs du crêt de la Cha, offrant des paysages majoritairement fermés et verdoyants, évoluant au fil des saisons.
- En plaine, une végétation hydrophile est présente, organisée autour des peupleraies, boisements alluviaux et ripisylves le long du fleuve naturel et du canal du Rhône. Elle renferme des milieux humides propices au développement de la biodiversité. Quant aux ripisylves, elles se composent de frênes, aulnes, chênes,... soulignant le tracé du cours d'eau, alors identifiable dans le paysage. Ces boisements caducs dessinent des filtres visuels, orientant et cadrant les vues au sein de la plaine
- Au sein de la forêt alluviale installée dans le lit du fleuve, certaines parcelles boisées sont aujourd'hui laissées à l'abandon. Ces friches tendent à refermer le paysage, suite à la déprise agricole (vergers ...).
- Sur l'ensemble de la commune on retrouve de nombreux arbres isolés le long de routes et des champs.

Carte hydrographique de la commune - Source 2BR

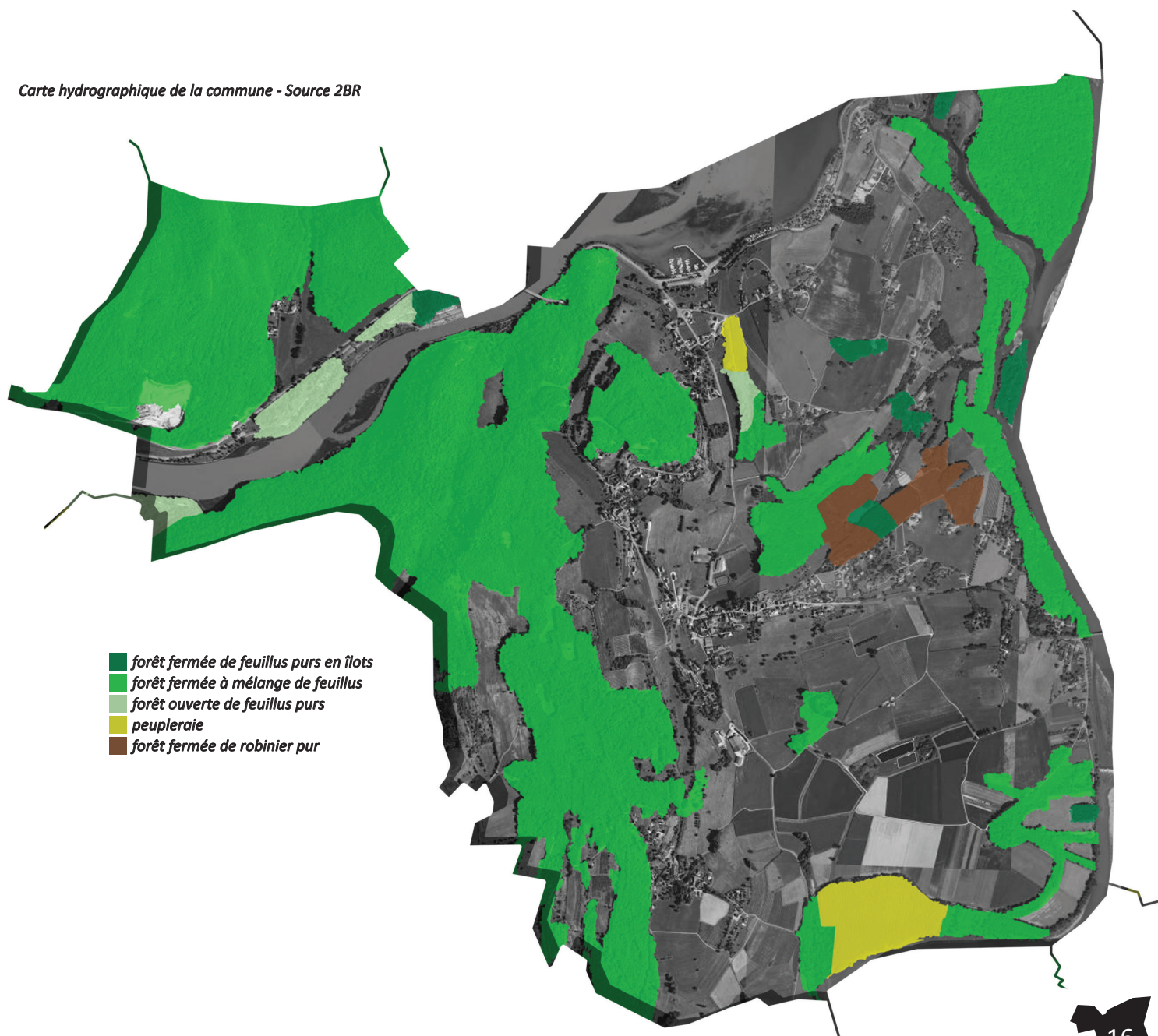


Photo des forêts denses des reliefs (crêt de la Cha) - Source 2BR



Photo de la plaine avec en fond la ripisylves et la peupleraie - Source 2BR



Photo des boisements spontanés des reliefs de la commune - Source 2BR



Photo d'un arbre remarquable isolé - Source 2BR



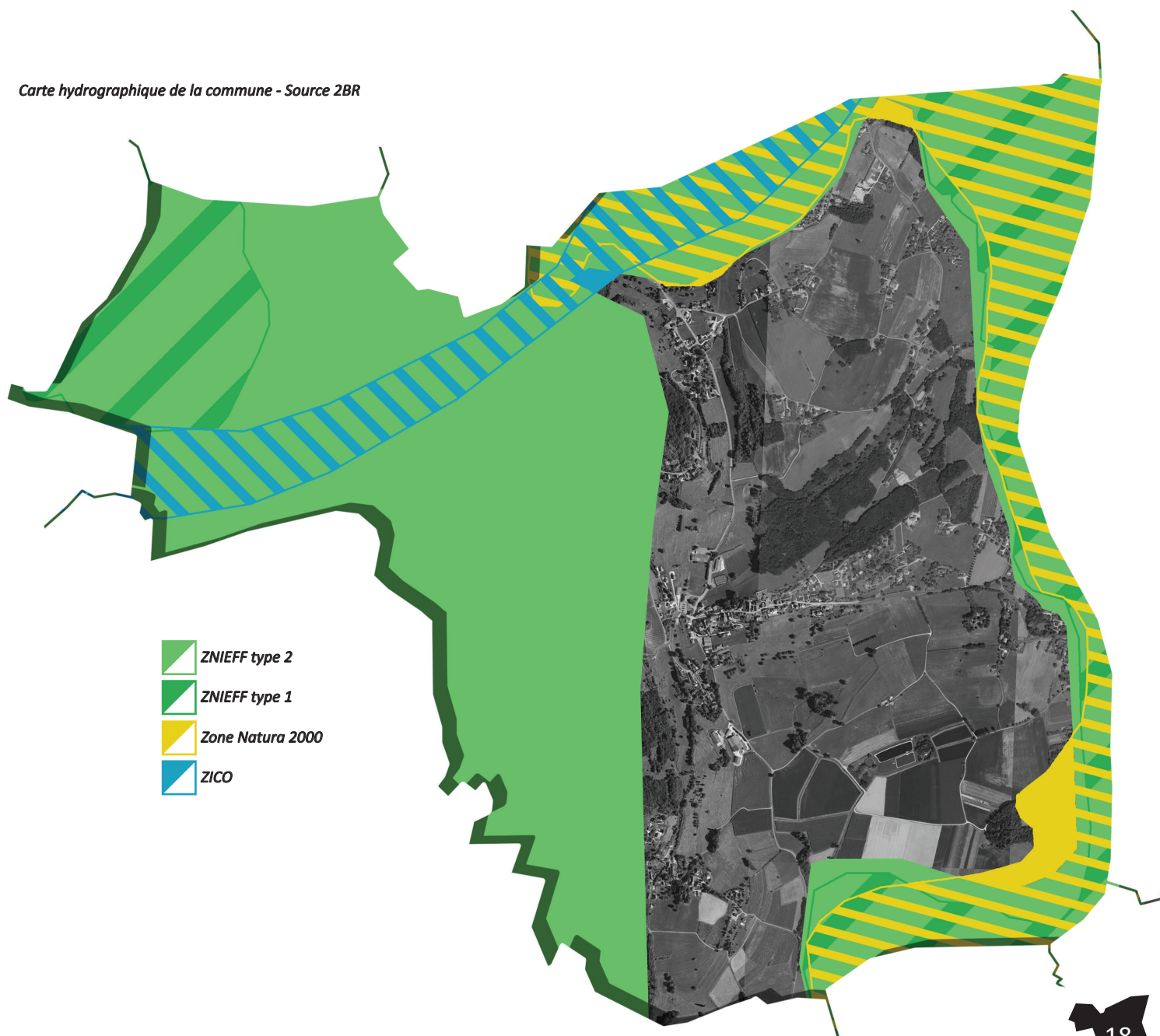
2. ZONES PROTÉGÉES

La présence du Rhône et du canal de dérivation structurent et organisent le territoire communal, occupant une place prépondérante d'un point de vue hydrologique, technique, géographique comme écologique. En effet, la plaine alluviale regroupe un patrimoine naturel remarquable important centré principalement autour du Rhône et de son canal de dérivation.

Etendus sur l'ensemble du territoire communal, il se compose majoritairement de milieux humides, inventoriés au titre de :

- Site Natura 2000 - directive habitat et oiseaux : ensemble du lac du Bourget, Chautagne, Rhône autour du fleuve Rhone et du canal de dérivation
- ZNIEFF type 1 : ZNIEFF Haut Rhone de la Chautagne aux chutes de Virignin autour du fleuve et du canal de dérivation, ZNIEFF Falaise de musin
- ZNIEFF type 2 : du bassin de Belley, du Haut Rhone à l'aval du barrage de Seyssel sur l'ensemble de la commune et de la montagne de Parves
- ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux) : Lac et marais du Bourget autour du fleuve Rhone et du canal de dérivation

Carte hydrographique de la commune - Source 2BR



V. UNE OCCUPATION DU SOL MORCELLÉE

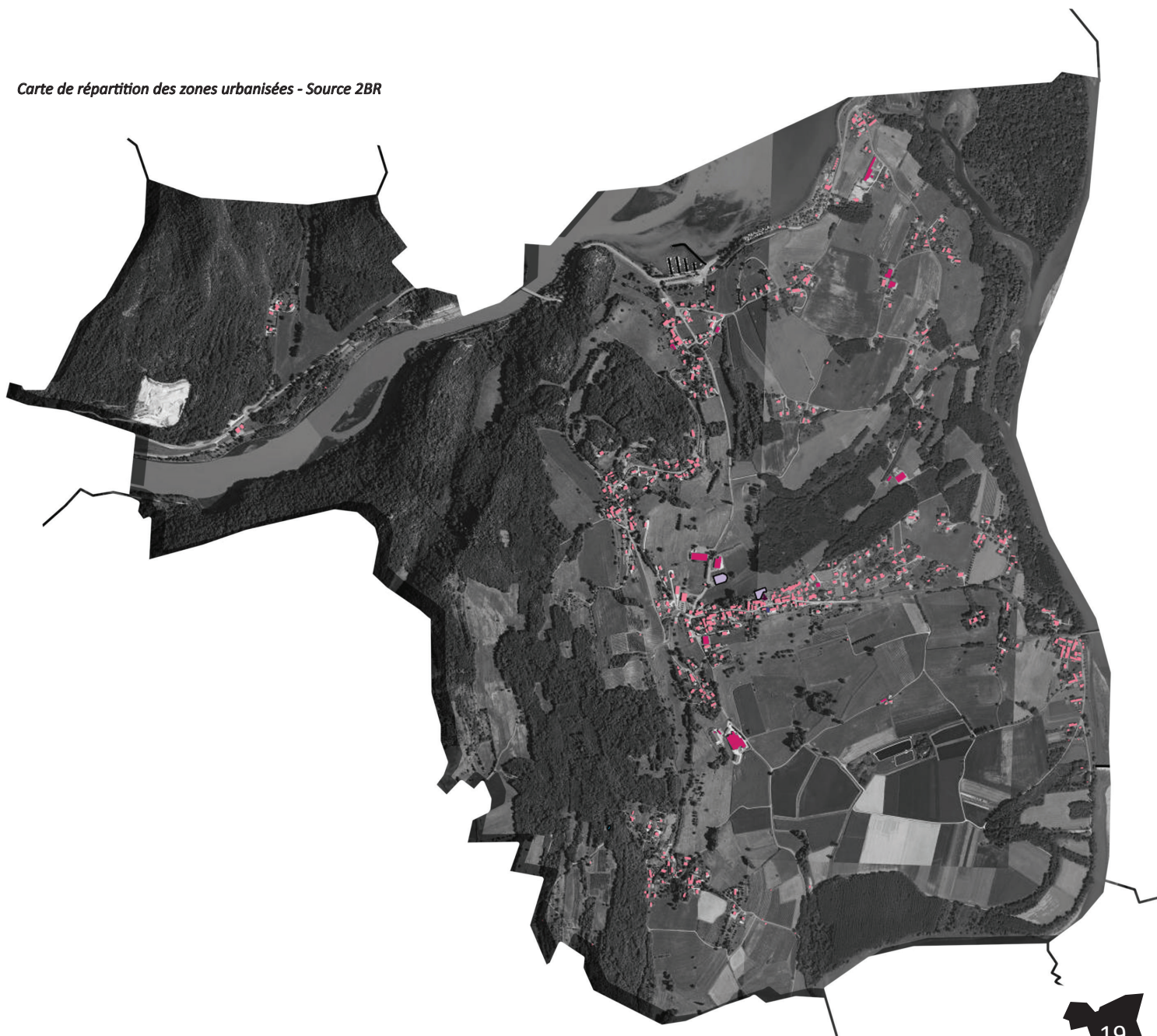
I. HABITAT

II. REPARTITION DE L'HABITAT

L'habitat est réparti sur la commune suivant 3 pôles :

- Le bourg principal : Massignieu-de-Rives. On y retrouve les principaux services municipaux (école, mairie, commerces) et la plus forte concentration de logement sur la commune (environ 1 tiers).
- Les 4 hameaux secondaires : Le Grand Ecrivieu, Les Mûres, Rives et Sillin qui concentrent à eux 4 un autre tiers des logements
- Les lieux-dits et les habitats individuels répartis sur l'ensemble de la commune. Ils sont dispersés dans la plaine le long des axes de voiries secondaires et font le lien entre les hameaux principaux (Le petit écrivieu; La tour; Bozon; Paris debout) On y retrouve notamment les principales exploitations agricoles.

Carte de répartition des zones urbanisées - Source 2BR



1.2. EVOLUTION DE L'HABITAT

On remarque que l'urbanisation a eu tendance à s'étirer le long de la RD 37a, à remplir les dents creuses laissées le long de ce même axe puis à s'étendre vers le hameau au Sud-Ouest du bourd principal : Paris debout.

Années 2010-2020

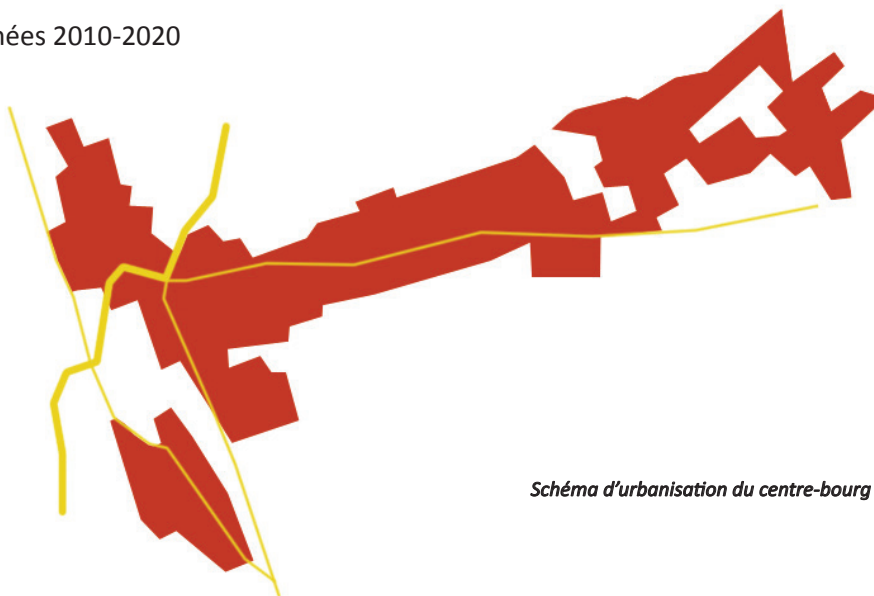
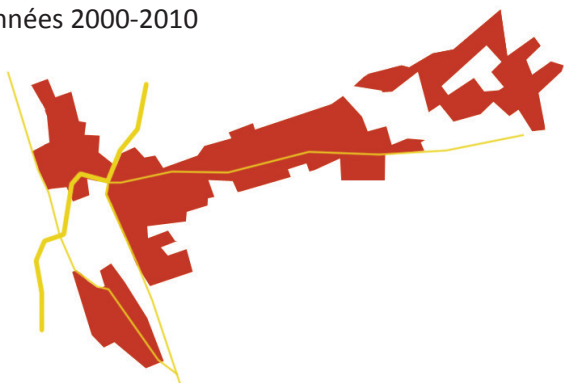
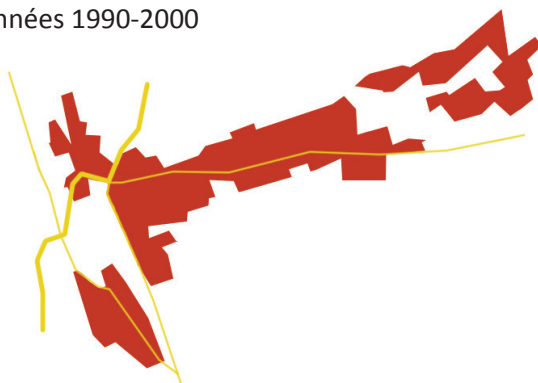


Schéma d'urbanisation du centre-bourg - Source 2BR

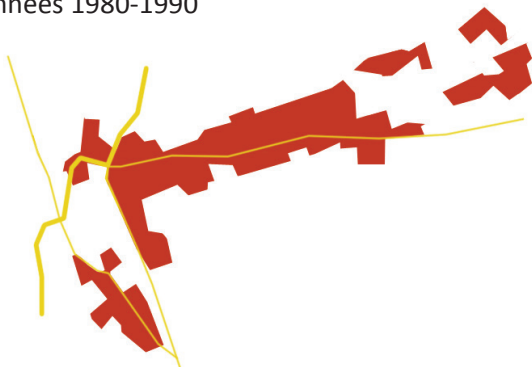
Années 2000-2010



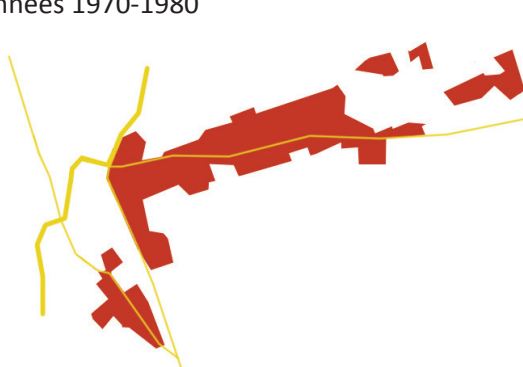
Années 1990-2000



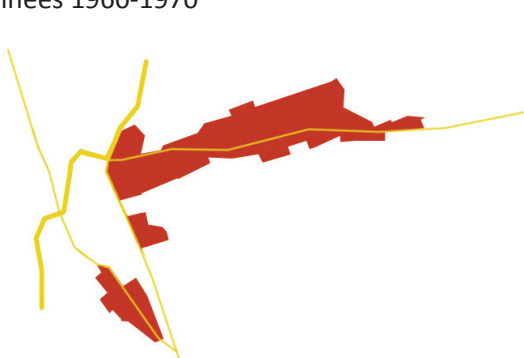
Années 1980-1990



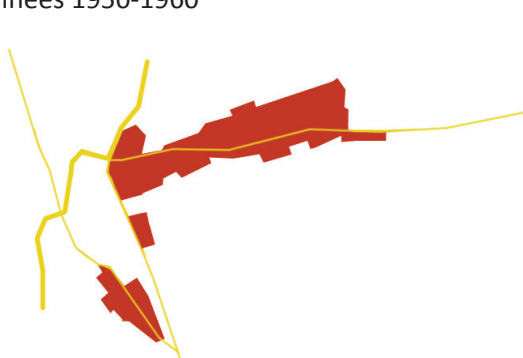
Années 1970-1980



Années 1960-1970



Années 1950-1960



1.3. DESCRIPTION DE L'HABITAT

MASSIGNIEU-DE-RIVES

Le centre-bourg reste relativement groupé, implanté au centre géographique de la commune et perché sur une butte. Il regroupe quelques activités agricoles et services au cœur du tissu ancien, comme l'église, édifice remarquable au centre du hameau.

Il referme un habitat traditionnel remarquable du Bugey comme un petit patrimoine issu du monde agricole.

Les nouvelles constructions rompent avec le vocabulaire de l'habitat traditionnel, autant dans la composition urbaine que dans la forme, la couleur, les matériaux, la hauteur de l'architecture... En effet, les habitations traditionnelles en pierre, d'une hauteur de près de 9m (R+1+combles), dessinent un front continu à la rue.

A l'inverse, les nouvelles constructions, dont les hauteurs alternent entre des plain-pied et des R+1, s'installent principalement au milieu de la parcelle, souvent clôturés par des haies taillées. La couleurs des crépis comme les nouveaux matériaux (bois) contrastent avec la pierre des habitations traditionnelles.

Photo du bourg principal au sommet de la butte - Source 2BR



Photo du bourg principal s'étendant le long de la RD 37a vers les hameaux secondaires au fond - Source 2BR



Photo du centre bourg vu depuis la RD 37a - Source 2BR



LE GRAND ECRIVIEU / SILLIN

Le Grand Ecrivieu se situe à la jonction entre le hameau des mûres et le centre bourg. C'est donc naturellement que l'habitat tend à se développer le long de l'axe de circulation sur un seul niveau sans pour autant proposer un alignement de façade. Le hameau de Sillin, isolé du reste de la commune, par contre s'est plus ou moins développé le long de la RD 37 avec une tendance à s'en écarter sans proposer également d'alignement de façade.

LES MURES

Le hameau des Mûres, à proximité du lac, du port et du camping, s'est développé le long des axes secondaires et non pas le long de la RD 37. L'urbanisation a été morcellée et cela entraîne des disparités avec de nombreuses dents creuses et une importante différence entre des bâtis traditionnels et des habitations plus récentes. La couleur des crépis comme les nouveaux matériaux contrastent avec la pierre des habitations traditionnelles et ces nouvelles constructions rompent avec le vocabulaire de l'habitat traditionnel.

RIVES

Le hameau s'est développé à l'entrée de la commune entre le pont et le Rhône avec une forte densification du bâti sur plusieurs niveaux. Sa proximité avec la zone inondable limite fortement sa future extension.

Photo du hameaux Les Mûres vu depuis l'autre côté du lac - Source 2BR



LES HABITATS/FERMES ISOLÉS

On retrouve, parsemées sur l'ensemble de la commune, des habitations/exploitations agricoles le long des différents axes secondaires et se regroupant parfois sous forme de petits hameaux spontanés.

Photo d'un exemple d'habitat ou de ferme isolés - Source 2BR



L'architecture traditionnelle du Bugey se caractérise par:

- Une géométrie aux formes simples, offrant façade sur rue. Seul le rythme symétrique des ouvertures (portes et fenêtres) structure ces façades, au détriment des balcons.

La présence de volets battants en bois, comme les hautes portes de granges (hauteur: près de 2.30m) surmontées d'un linteau en bois sont remarquables dans l'architecture traditionnelle.

- Une hauteur respectant les 9 mètres maximum au faitage, alternant entre R+combles et R+1+combles.

- Une toiture à 2 ou 4 pans accusant souvent une rupture de pente, offrant par la même occasion un large débord de toiture, à la charpente apparente (bracon), allant parfois jusqu'à 1mètre.

La présence de demi-croupe (toiture dont la pointe d'un pignon est cassé par un petit pan de toiture) est caractéristique des constructions anciennes et récentes de la commune. Plus occasionnellement, des pignons à redents sont visibles dans l'alignement structurant la rue.

L'ensemble de ces toitures présentent une déclivité importante, jusqu'à 40%, et se parent de tuiles plates aux tonalités brunes.

- Des matériaux pérennes tels que la pierre, offrant une certaine harmonie à l'ensemble des façades du tissu urbain. Les teintes des crépis s'harmonisent dans des nuances de blanc cassé à gris clair, rappelant la pierre calcaire locale.

2. OCCUPATION DU SOL

L'urbanisation linéaire le long des voiries principales a structuré la commune en plusieurs hameaux. Certains ont tendance à se rejoindre (ex : Le centre-bourg, le Grand Ecrivieu et Paris Debout).

En terme de proportion on retrouve:

- une prédominance des milieux boisés, à savoir des bois dominés par des feuillus, sur 38 % de la surface du territoire (dont 7% représentés par la ripisylve)

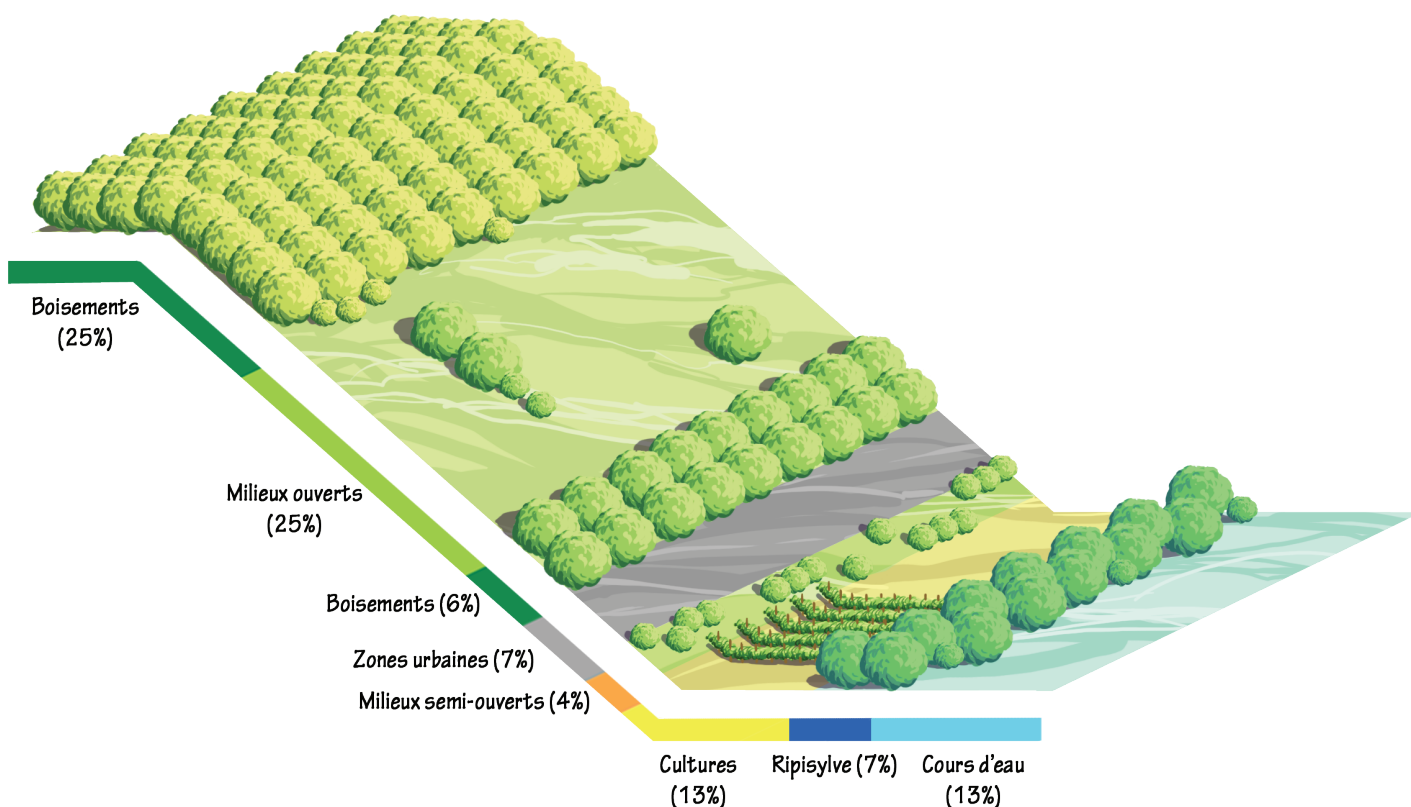
- des milieux ouverts (prairies permanentes et pelouses sèches) sur 25% du territoire

- des cultures (céréales, élevage, viticulture, etc.) sur 13% du territoire

- des milieux semi-ouverts qui composent une maille bocagère constituée de bosquets et de haies plus ou moins marquées sur 4% du territoire

- une part importante de milieux aquatiques (Rhône et canal) et de zones humides à savoir 13% de la surface du territoire

- et enfin les zones urbaines qui représentent 7% de la surface du territoire



3. AGRICULTURE

Le territoire communal de Massignieu-de-Rives est marqué par son identité agraire, offrant un paysage relativement ouvert au sein de la plaine. Cette agriculture est représentée par la polyculture (verger, vigne, céréales) et l'élevage. A eux deux, ils s'étendent sur plus d'un tiers du territoire de la commune, représentant 312 ha de surface agricole utile en 2010.

Ce paysage agricole se partage entre :

- de grandes cultures céréalières (blé, maïs, tournesol...) installées sur le sol fertile de la plaine alluviale. Elles représentent un tiers de la surface agricole utile soit 97 ha de terres labourables (2010). Cette polyculture tend à se maintenir depuis ces vingt dernières années, dessinant un paysage ouvert et cultivé au sein de la plaine, offrant de larges points de vue sur les hameaux et reliefs alentours.
- des prairies permanentes au bas des pentes du crêt du Cha. Elles offrent un paysage naturel et verdoyant, structurées et cloisonnées par un maillage de haies bocagères, favorables à la biodiversité. Ces prairies occupent depuis plus de vingt ans près des deux tiers (236 ha) de la surface agricole utile. Ces prairies permanentes profitent au cheptel communal (vaches, ...). Il est d'ailleurs important de constater que l'élevage a connu ces dix dernières années, une forte augmentation avec désormais un cheptel de 226 têtes en 2010 (pour 187 en 2000). Ce pâturage permet de maintenir le paysage ouvert.

Carte des surfaces agricoles exploitées - Source 2BR



A la marge, les cultures permanentes (vignes et vergers) tendent à diminuer depuis ces 20 dernières années, restant aujourd'hui négligeable au sein l'agriculture communale avec seulement un peu plus de 5% de la surface agricole utile. Ces parcelles cultivées, aux lignes et aux structures bien marquées sont principalement présentes le long des côteaux du crêt du Cha.

Depuis ces vingt dernières années, l'agriculture subit de grands bouleversements sur le territoire communal. En effet, malgré une légère augmentation de la surface agricole le nombre d'exploitations (1988 : 17, 2000 : 8, 2010 : 8) a diminué de moitié. Cette évolution illustre une meilleure productivité grâce aux progrès technique des outils agricoles. Cette agriculture nouvelle permet l'entretien des paysages de la commune, limitant ainsi leur fermeture, notamment au sein de la plaine.

Photo d'un champ de colza de la commune - Source 2BR



Photo des prairies ouvertes de la commune - Source 2BR



Photo des vignobles à flanc de côteaux sur la commune - Source 2BR



VI. PATRIMOINE RÉPARTI SUR LA COMMUNE

I. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET TÉMOIN DU PASSÉ DE LA COMMUNE

Le territoire communal de Massignieu-de-Rives renferme, au sein de son tissu urbain, un patrimoine bâti et végétal remarquable.

Au cœur du centre-bourg, un édifice se présente comme un élément identitaire de la commune : l'église néogothique remplace la chapelle d'Ecrivieu autrefois plus importante encore. Réparée et agrandie en 1839, elle est achevée en 1855 et correspond au style «gothique retrouvé».

Sur l'ensemble de la commune, un petit patrimoine est aussi présent, réparti inégalement au sein des hameaux qu'il s'agisse d'un patrimoine religieux (croix, vierge), ou issu des activités anciennes (lavoir, bassin, four, puits) tous regroupés au sein du tissu ancien.

Ayant subi de nombreuses disparitions ces dernières années, ce petit patrimoine est important à préserver, conservant une trace de l'identité passée de la commune.

Photo d'un champ de colza de la commune - Source 2BR

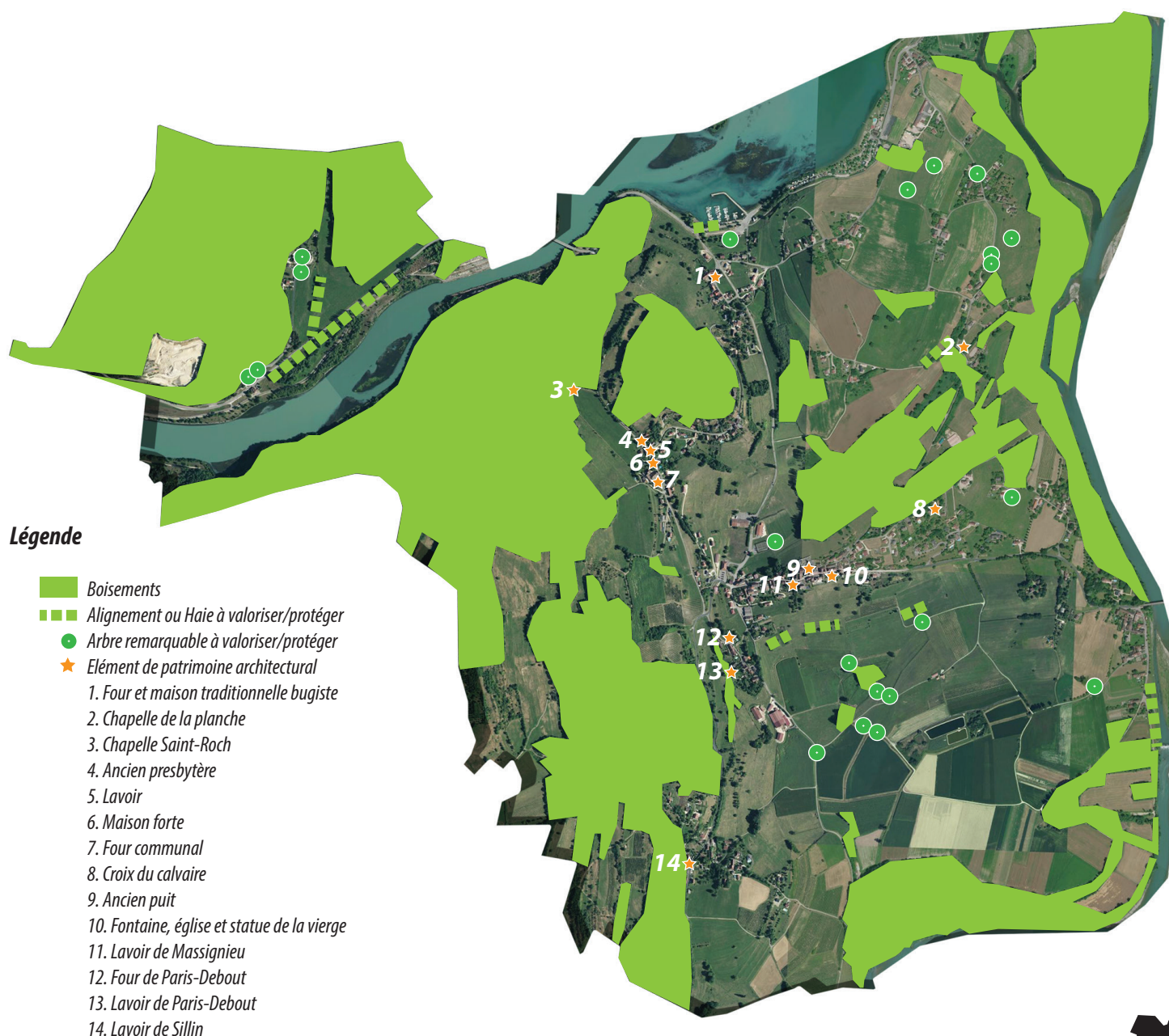


Photo des prairies ouvertes de la commune - Source 2BR



Photo des vignobles à flanc de côtes sur la commune - Source 2BR





2. LE PATRIMOINE ARBORÉ

Outre les berges plantées du Rhône, les ripisylves des fossés de la plaine agricole ou encore les versants boisés du crêt du Cha, la commune de Massignieu-de-Rives profite également d'un patrimoine végétal important au cœur du tissu urbain. Ce dernier se décline :

- au sein des berges plantées (ripisylve) du Rhône,
- sur les versants boisés du crêt du Cha,
- le long du port par des alignements d'arbres structurants
- au sein des grandes propriétés privées de la commune en sujets isolés
- à proximité des hameaux avec les haies champêtres, structure du bocage

Cette végétation à grand développement est à préserver, offrant une certaine qualité de vie, et renfermant un potentiel écologique (trame verte, ZNIEFF).

Versant boisé du crêt du Cha - Source 2BR



Haies et sujets isolés en plaine - Source 2BR



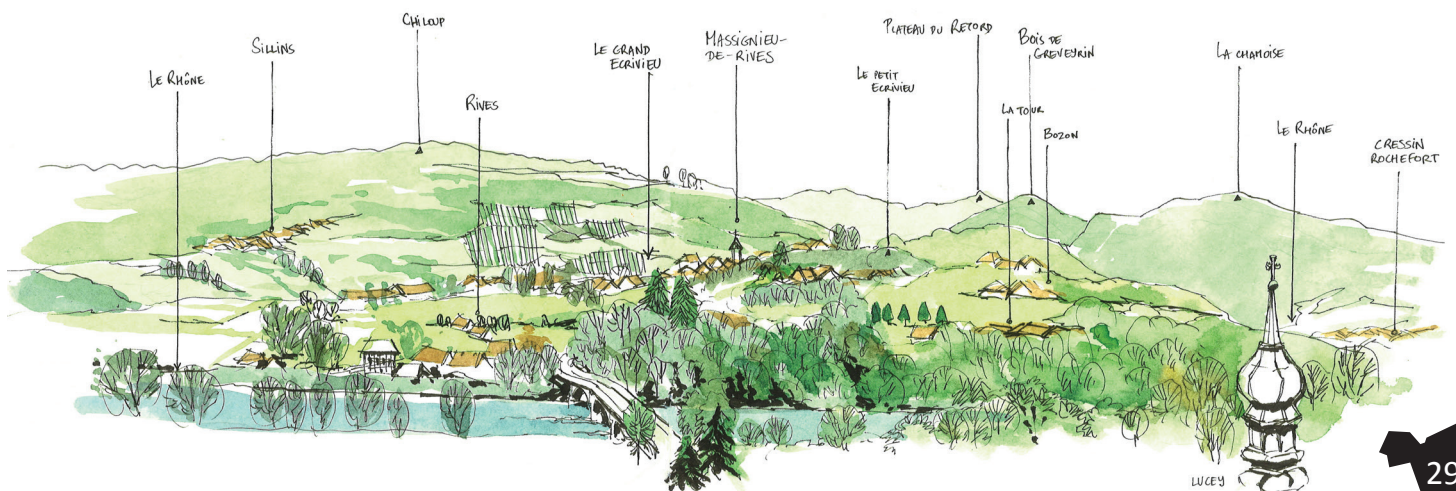
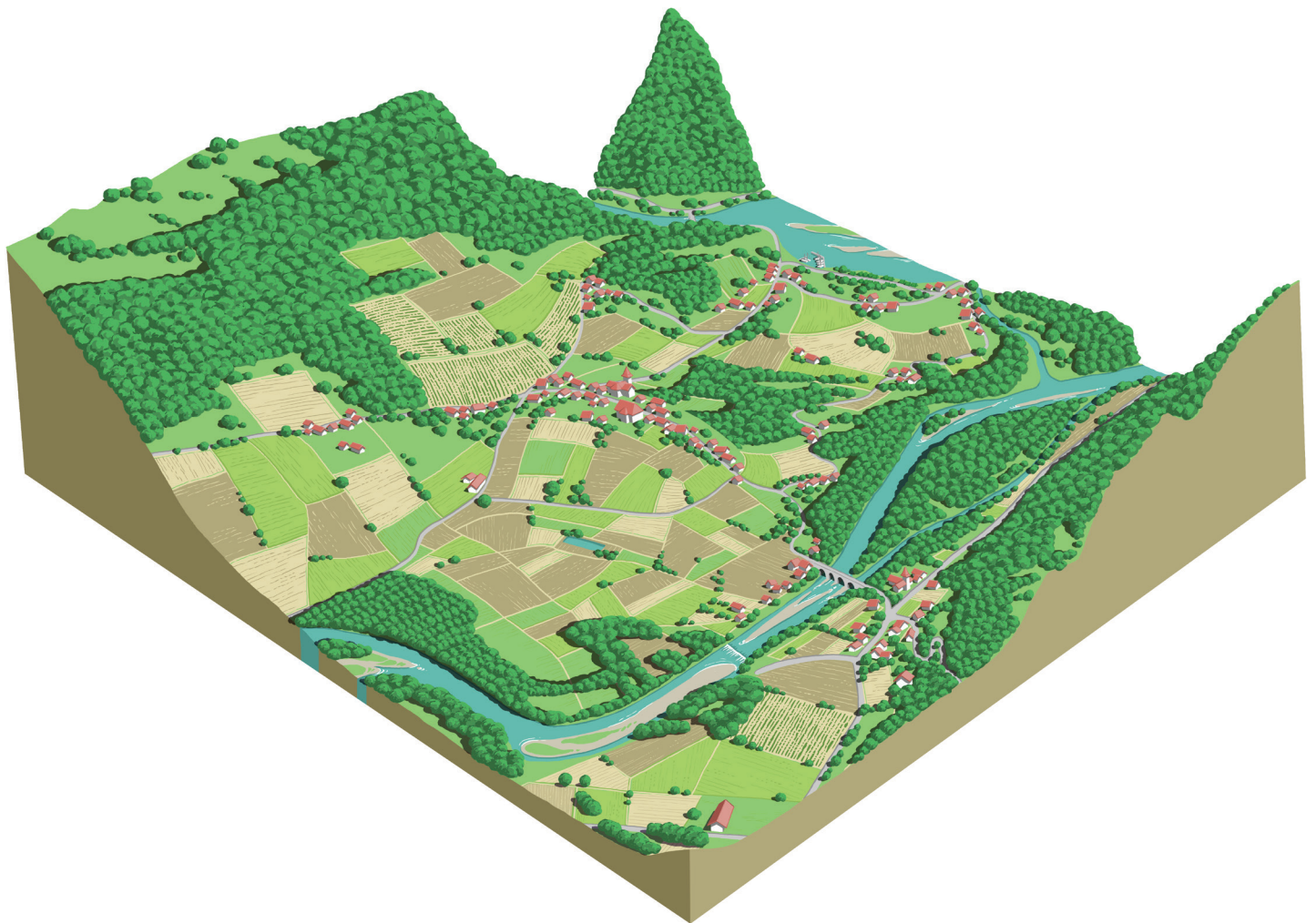
Sujet isolé dans une propriété privée - Source 2BR



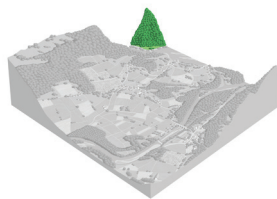
VII. DES UNITÉS PAYSAGÈRES

L'analyse paysagère a permis d'aboutir à un schéma communal subdivisé en 11 séquences paysagères. Ces séquences ont été différenciées selon les points suivants :

- La densité et la typologie du bâti
- La proximité de la séquence vis-à-vis du centre bourg
- La topographie et l'hydrographie
- La spécificité agricole de la séquence
- La qualité environnementale (QE) du milieu
- Les services proposés sur la séquence

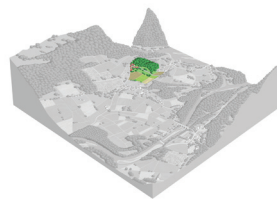


I. LES 11 SÉQUENCES PAYSAGÈRES



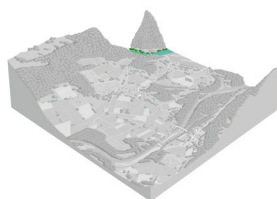
SÉQUENCE 1 : LES CÔTEAUX DE LA CHAMOISE

Nord-Ouest de la commune
Forte pente
Peu d'habitations
QE forte



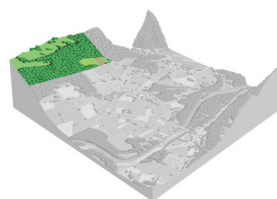
SÉQUENCE 7 : LE PETIT ET LE GRAND ÉCRIVIEU

Nord-Ouest de la commune
Forte pente
Hameau du Grand Ecrivieu
QE moyenne



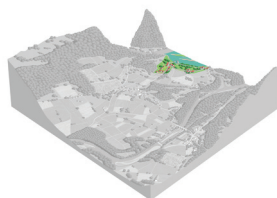
SÉQUENCE 2 : LE CANAL DE DERIVATION ET SES ABORDS

Nord de la commune
Aucune habitation
QE forte



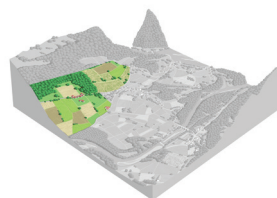
SÉQUENCE 8 : LE CRÊT DU CHA

Ouest de la commune
Aucune habitation
QE forte
Activité agricole faible



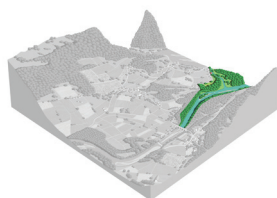
SÉQUENCE 3 : LE PORT ET LES MÛRES

Nord de la commune
Hameau les Mûres et Montarlan
QE moyenne
Activités : port / camping



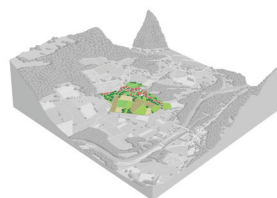
SÉQUENCE 9 : LES CÔTEAUX DU CRÊT DU CHA

Ouest du centre-bourg
Hameau de Sillin
QE moyenne
Activité agricole moyenne



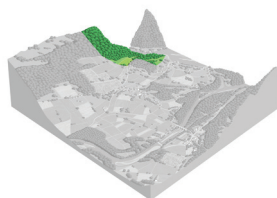
SÉQUENCE 4 : LE LIT DU RHÔNE

Nord-Est/Est de la commune
Aucune habitation
QE très forte
Présence du Rhône



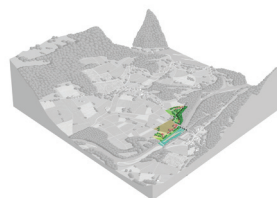
SÉQUENCE 10 : LE CENTRE-BOURG ET SES ABORDS

Centre de la commune
Massignieu-de-Rives
QE faible
Concentration des services publics



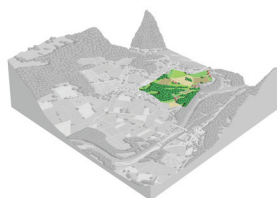
SÉQUENCE 5 : FLANC NORD DU CRÊT DU CHA

Nord-Ouest de la commune
Forte pente
Aucune habitation
QE forte



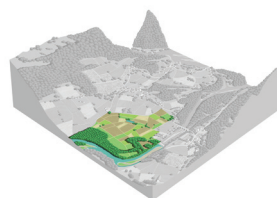
SÉQUENCE 11 : RIVES ET LA TOUR

Est de la commune
Hameau de Rives
QE moyenne
Présence du Rhône



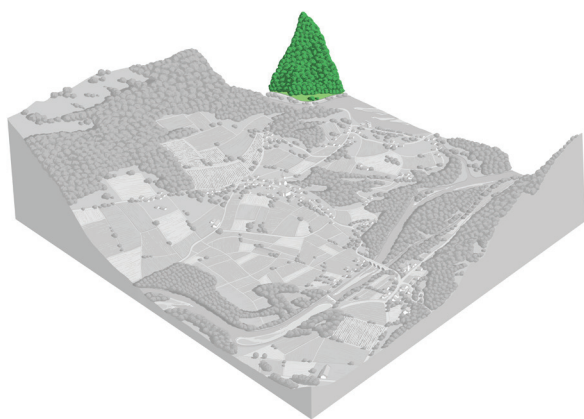
SÉQUENCE 6 : LA PLAINE VALLONNÉE

Nord du centre-bourg
Topographie vallonnée
Peu d'habitations
QE moyenne
Activité agricole importante



SÉQUENCE 12 : PLAINE ALLUVIONNAIRE AGRICOLE

Sud-Est de la commune
Plaine en zone inondable
Aucune habitation
QE forte
Activité agricole importante



1.1. SÉQUENCE 1 / LES CÔTEAUX DE LA CHAMOISE

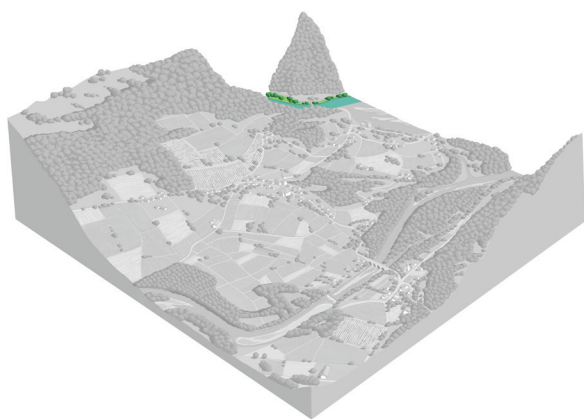
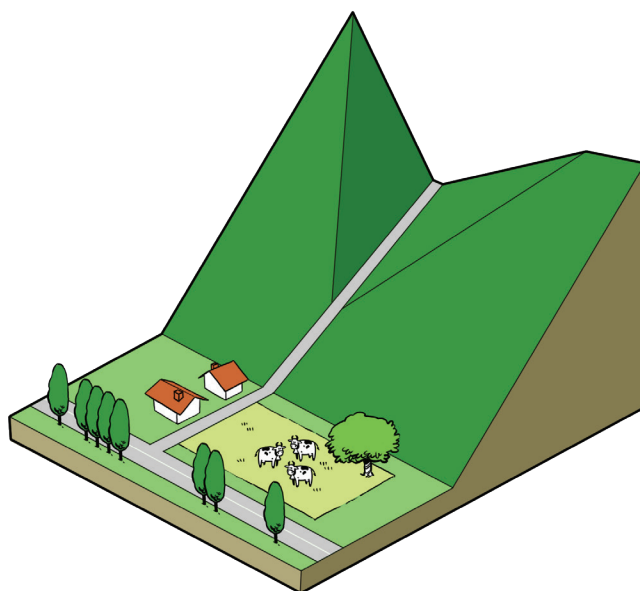
Cette séquence paysagère se caractérise principalement de par son éloignement du reste de la commune. Située sur la rive droite du canal de dérivation (à l'inverse des autres séquences), elle ne concerne que très peu d'habitations avec le lieu-dit «La ferme de Bart».

Elle est cependant desservie par l'axe de circulation le plus important, à savoir la RD 992.

L'activité sur cette séquence se résume à la présence d'une petite activité agricole et d'une carrière d'extraction. Elle est cependant importante puisqu'elle marque la transition entre les communes de Cressin-Rochefort, Magnieu et Saint-champ.

La topographie est également importante avec l'encaissement de la RD 37 entre la Chamoise et le bois de Greveyrin.

- > *Préservation des milieux ouverts existants*
- > *Protection des alignements existants*
- > *Protection des arbres remarquables isolés*
- > *Limitation de l'urbanisation*
- > *Relier les habitations aux communes environnantes et au centre-bourg*



1.2. SÉQUENCE 2 / LE CANAL DE DÉRIVATION ET SES ABORDS

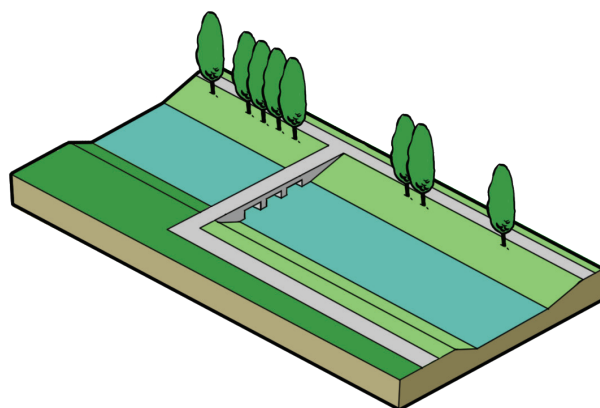
Cette séquence paysagère est centrée sur le canal de dérivation du Rhône. Elle comprend également les abords du Rhône et le pont au Nord de la commune.

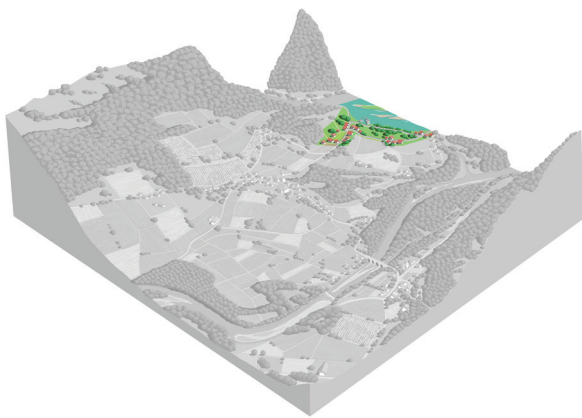
Sur cet axe la qualité environnementale est considérée comme forte car touchée par plusieurs zones de protection environnementales : ZICO / NATURA 2000 / ZNIEFF.

La séquence est également marquée par un alignement d'arbres le long de la RD 992 en rive droite et une forêt dense le long de la rive gauche.

C'est également le long de la rive gauche en parallèle à la RD37 que l'on retrouve la ViaRhôna.

- > *Préservation des milieux environnementaux riches*
- > *Protection des alignements existants*
- > *Limitation de l'urbanisation*
- > *Améliorer la lisibilité de l'entrée vers le reste de la commune depuis la RD 992*
- > *Améliorer la lecture de la liaison cyclable de la ViaRhôna*





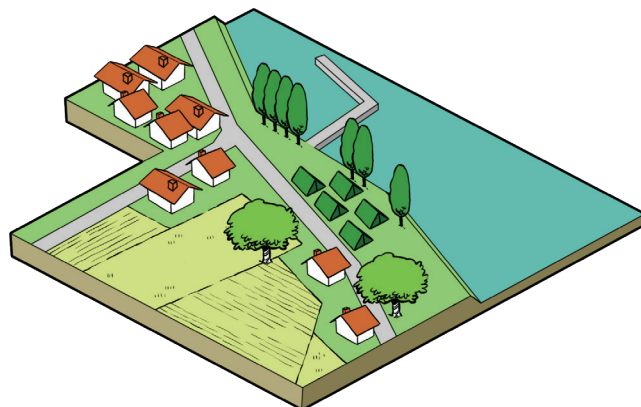
1.3. SÉQUENCE 3 / LE PORT ET LES MÛRES

La séquence paysagère se recentre sur le port du lac du lit au roi. Elle concentre de nombreuses activités de la commune : Port / Camping / Restauration / ViaRhôna

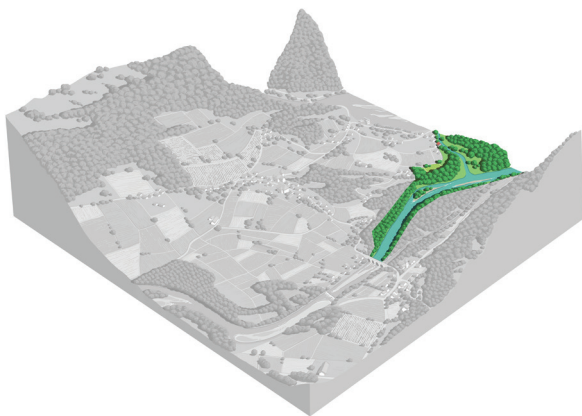
Le hameau des Mûres se trouve au coeur de la séquence en étant résolument tourné vers le lac et la Chamoise. Les habitations se sont développées le long des axes principaux sur plusieurs plans tout en laissant de nombreuses dents creuses entre les anciens et les nouveaux bâtis.

Cette séquence s'ouvre également au sud sur une plaine cultivée et on y retrouve plusieurs fermes.

On note également la présence de nombreux arbres remarquables isolés entre les jardins et les champs sur cette séquence et des alignements le long du port.



- > *Préservation des milieux ouverts existants*
- > *Protection des alignements existants*
- > *Protection des arbres remarquables isolés*
- > *Limiter l'étalement urbain et faire évoluer les dents creuses vers une densification de l'urbanisation*
- > *Valoriser les installations existantes*
- > *Relier ce hameau au reste de la commune*
- > *Limiter l'expansion des zones agricoles au sud de la séquence*

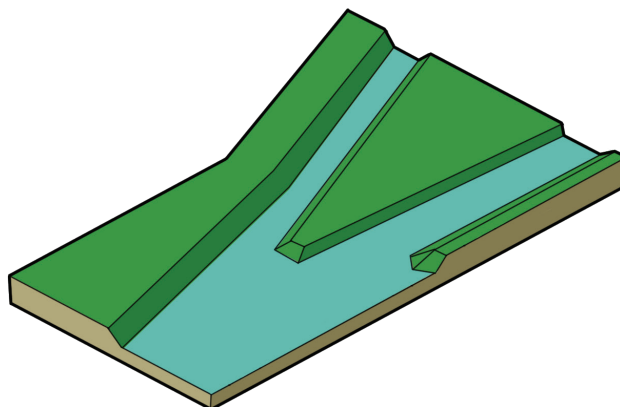


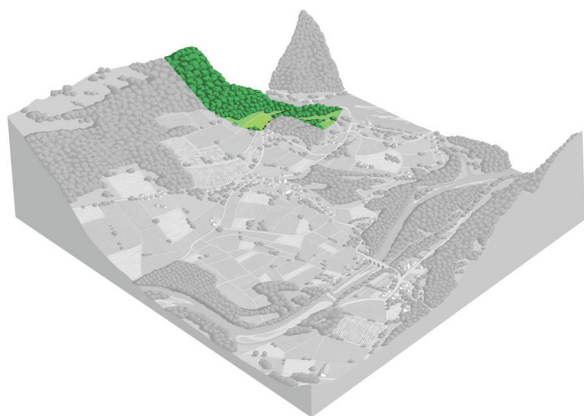
1.4. SÉQUENCE 4 / LE LIT DU RHÔNE

On retrouve ici une séquence principalement tournée vers la qualité environnementale avec 4 espaces : la berge du Rhône essentiellement couverte d'une ripisylve, la lône de la vieille île, l'île Piolet support d'un écosystème riche et développé et le Rhône lui-même.

On ne retrouve pas d'habitation sur cette séquence ni d'agriculture, cependant les enjeux de préservation de ces milieux sont forts.

- > *Préservation des milieux environnementaux riches*
- > *Valoriser la richesse environnementale de la séquence en proposant des ouvertures sur le Rhône*
- > *Limiter l'expansion des zones agricoles à l'Ouest de la séquence*



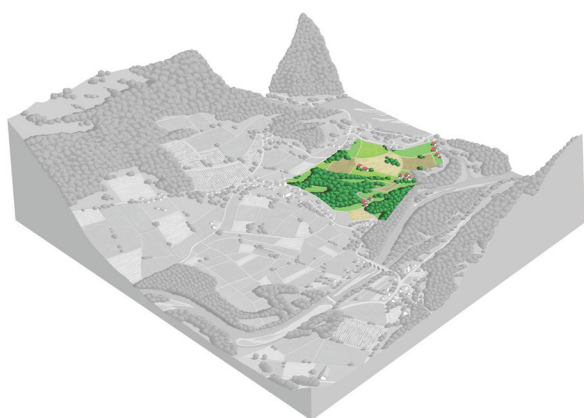
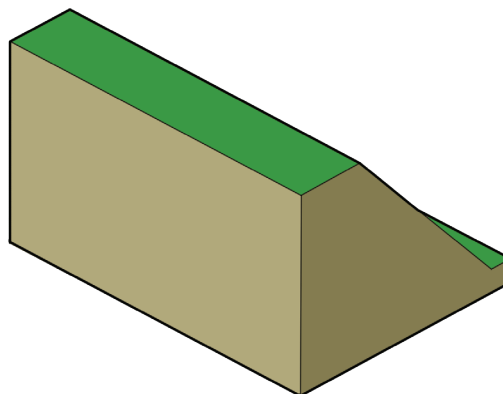


1.5. SÉQUENCE 5 / FLANC NORD DU CRÊT DU CHA

Cette séquence présente également des enjeux uniquement tournés vers la protection environnementale des forêts établies.

Elle comporte cependant un sentier de randonnée qui la traverse pour relier le Grand Ecrivieu aux berges du canal proposant une lecture du paysage environnant à valoriser.

- > *Préservation des milieux environnementaux riches*
- > *Valoriser la richesse environnementale de la séquence et des cheminements pédestres existants*
- > *Limiter l'expansion urbaine et agricole au Sud de la séquence*



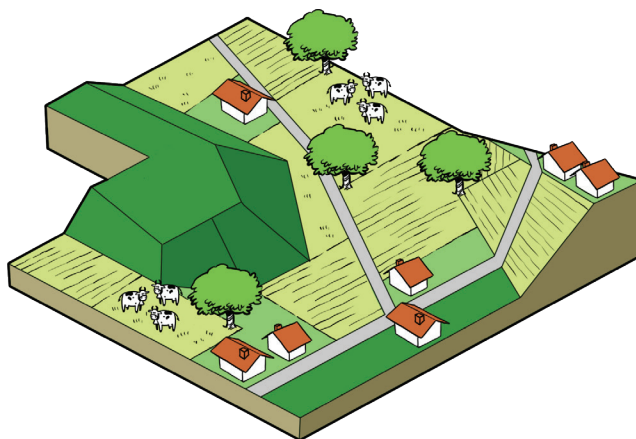
1.6. SÉQUENCE 6 / LA PLAINE VALLONNÉE

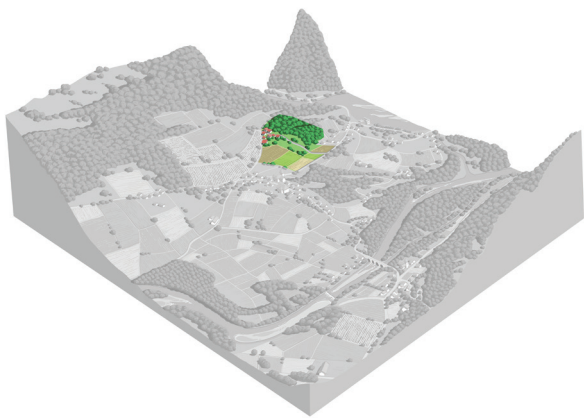
La séquence est marquée par une topographie accidentée limitant les vues et les accès. Elle aussi la rencontre d'un milieu agricole extensif et des boisements spontanés.

L'habitat est parsemé au sein de cette séquence avec de petits regroupements de fermes et habitations le long des axes de circulation.

La séquence est isolée du centre-bourg par les reliefs et boisements au Sud, elle est cependant en relation directe avec la séquence 3 au Nord.

- > *Préservation des milieux ouverts existants*
- > *Protection des arbres remarquables isolés*
- > *Limiter l'étalement urbain et renforcer le regroupement des habitations vers des hameaux plus concentrés*
- > *Limiter l'expansion des zones agricoles vis-à-vis des séquences boisées environnantes*





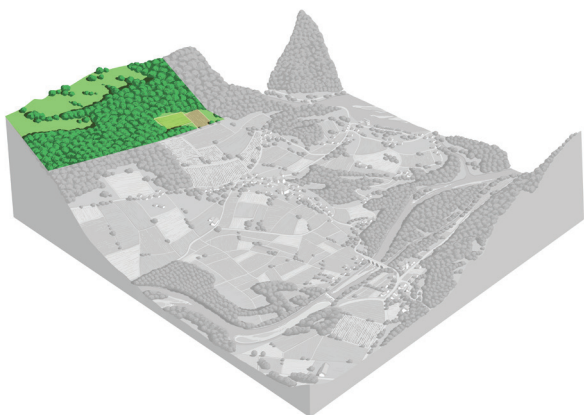
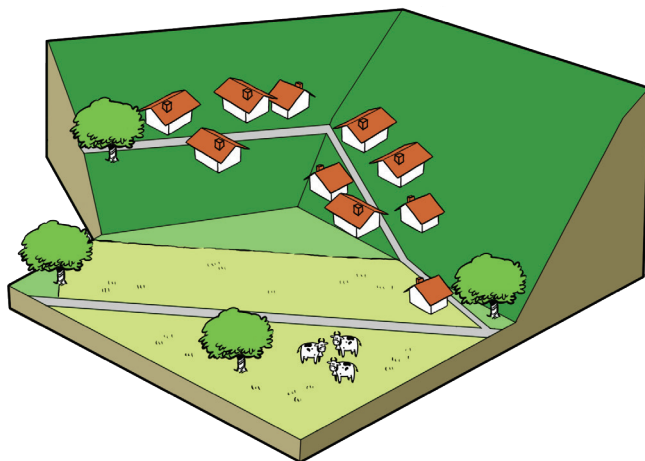
1.7. SÉQUENCE 7 / LE PETIT ET LE GRAND ÉCRIVIEU

Cette séquence se situe entre plusieurs milieux et a pour enjeu principal d'assurer la liaison entre ces différentes séquences paysagères.

Elle est marquée par sa topographie importante avec les côteaoux du crêt du Cha et la plaine vallonnée de Massignieu. L'habitat se concentre en hauteur le long de la route du Colombier parallèle à la RD 37.

Les habitations ne suivant pas d'alignement particulier et sont souvent reculés vis-à-vis de la voirie. La forêt du crêt du Cha quant à elle arrive directement à l'arrière des premières maisons.

- > *Préservation des milieux ouverts existants*
- > *Protection des arbres remarquables isolés*
- > *Limiter l'étalement urbain et préserver les ouvertures laissées par les dents creuses*
- > *Valoriser la richesse environnementale proche de la séquence et des cheminements pédestres existants*



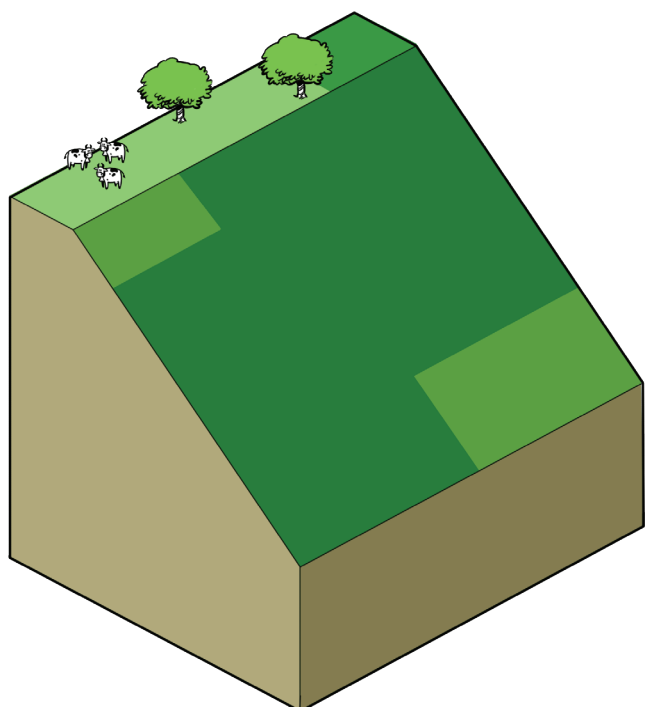
1.8. SÉQUENCE 8 / LE CRÊT DU CHA

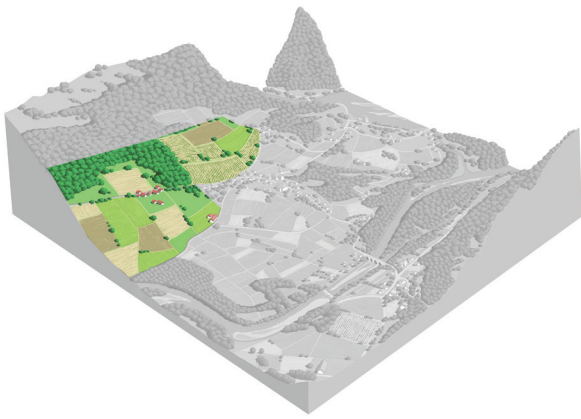
Très excentrée du reste de la commune cette séquence ne présente également aucun axe de circulation ni d'habitations.

Sa topographie importante avec de fortes pentes l'isole encore un peu plus du centre-bourg. Des traces d'activités agricoles ponctuelles et d'une forêt dense marquent le paysage de la séquence.

Quelques arbres isolés ponctuent les haies au sommet.

- > *Préservation des milieux ouverts existants*
- > *Protection des arbres remarquables isolés*
- > *Valoriser la richesse environnementale proche de la séquence et des cheminements pédestres existants*





1.9. SÉQUENCE 9 / LES CÔTEAUX DU CRÊT DU CHA

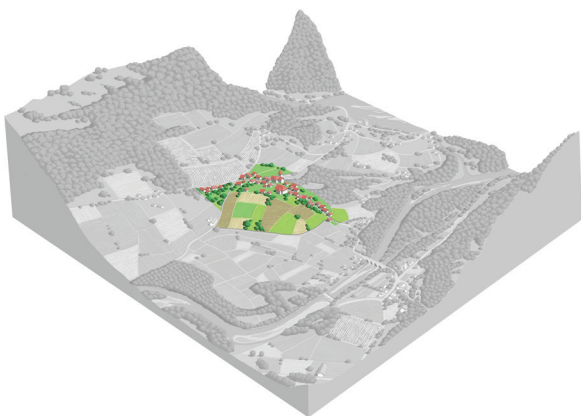
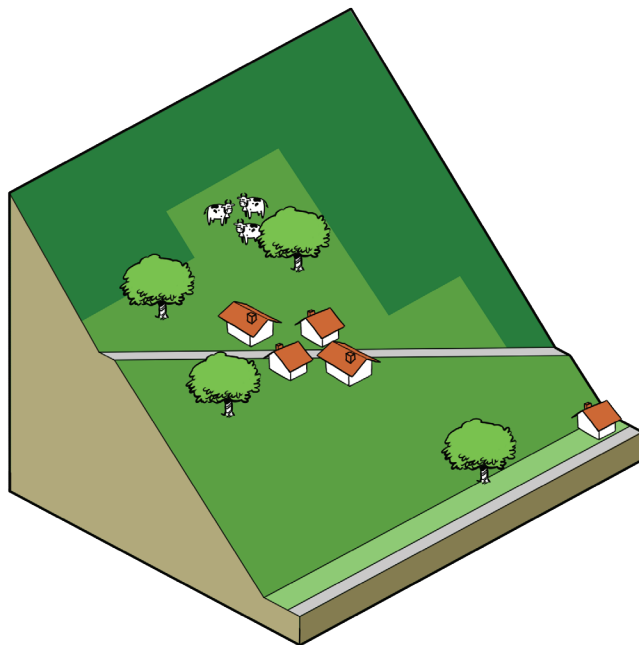
Cette séquence s'inscrit entre la forêt dense du crêt du Cha et la plaine agricole de Massignieu. Elle comprend le hameau de Sillin et quelques fermes isolées.

La topographie de la séquence est importante car elle impose une contrainte importante notamment au niveau de l'agriculture et de l'implantation du bâti.

Elle est bordée à l'Ouest par la forêt et à l'Est par les champs et les prés. C'est au sein de cette séquence que l'on retrouve la majeure partie du vignoble de la commune le long du côteau.

Les prés sont ponctués de haies et d'arbres isolés le long des parcelles.

- > *Préservation des milieux ouverts existants*
- > *Protection des arbres remarquables isolés*
- > *Limiter l'étalement urbain et préserver les ouvertures laissées par les dents creuses*
- > *Valoriser la richesse environnementale proche de la séquence et des cheminements pédestres existants*
- > *Relier ce hameau au reste de la commune*
- > *Améliorer la lisibilité de l'entrée vers le reste de la commune depuis la RD 37*



1.10. SÉQUENCE 10 / LE CENTRE-BOURG ET SES ABORDS

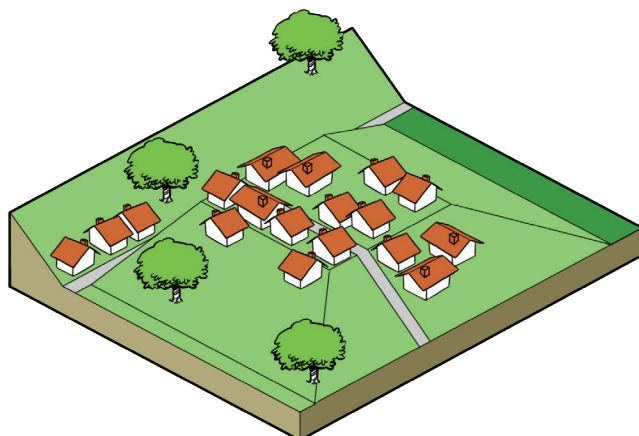
Cette séquence paysagère présente le centre-bourg : Massignieu-de-Rives, ses abords et le hameau Paris-debout. Elle regroupe donc la majeure partie des bâtis de la commune ainsi que les principaux services public (Mairie, école, église, etc.).

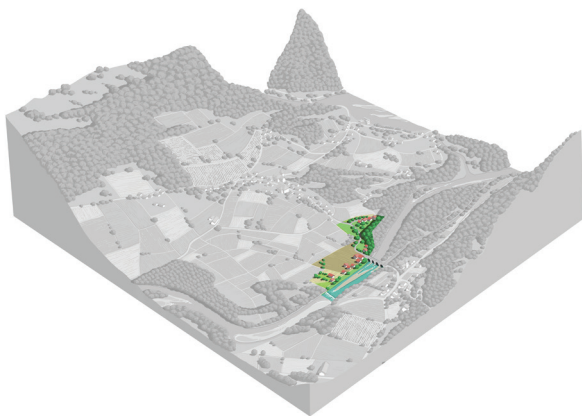
L'étalement urbain semble contenu le long de la RD 37a et les dents creuses ont tendance à se remplir progressivement. L'urbanisation tend également à connecter le centre-bourg au hameau Paris-debout.

La qualité environnementale de la séquence est limitée à la présence d'arbres isolés et aux jardins privés ouverts sur la campagne environnante.

La topographie est également très importante car le centre-bourg est situé au sommet d'une butte visible depuis l'ensemble de la plaine, de la commune ou des environs. Les enjeux de gestion du front bâti (notamment vers le Sud) sont donc très importants.

- > *Préservation des milieux ouverts existants*
- > *Protection des arbres remarquables isolés*
- > *Limiter l'étalement urbain et compléter les ouvertures laissées par les dents creuses*
- > *Valoriser les équipements publics existants*
- > *Améliorer la lisibilité de centre-bourg depuis les environs*
- > *Préserver les cônes de vues sur la plaine au sud*



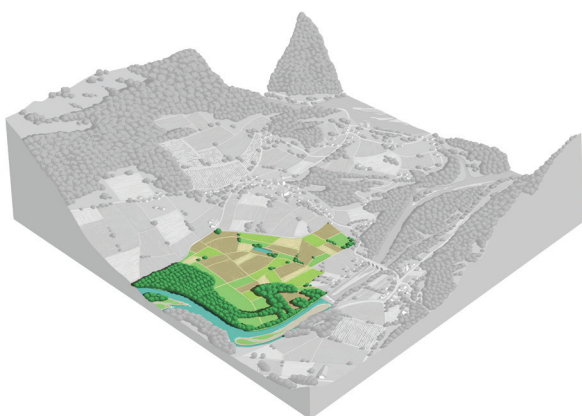
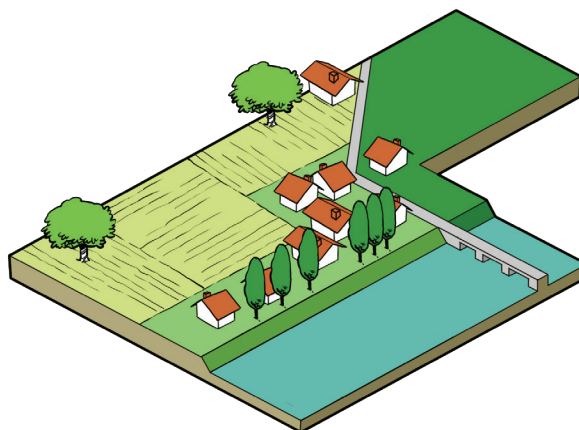


I.II. SÉQUENCE II / RIVES ET LA TOUR

La séquence a plusieurs enjeux : elle s'inscrit entre la séquence 4 et la séquence 12 sur la continuité du Rhône et de la ripisylve qui s'interrompt à hauteur du hameau de Rives ; elle correspond à une des entrées principales de la commune (depuis Lucey) ; Elle est bordée au Nord par la forêt et à l'Ouest par la plaine agricole. L'habitat y est concentré entre le hameau de Rives et celui de la Tour.

La valeur environnementale de la séquence est importante avec la présence du Rhône et de ses berges, mais aussi avec les jardins privés ou les arbres isolés dans les champs.

- > *Préservation des milieux ouverts existants*
- > *Protection des arbres remarquables isolés*
- > *Limiter l'étalement urbain*
- > *Valoriser la richesse environnementale proche de la séquence*
- > *Retrouver des liaisons vertes continues le long du Rhône*
- > *Relier ce hameau au reste de la commune*
- > *Améliorer la lisibilité de l'entrée vers le reste de la commune depuis la RD 37a*



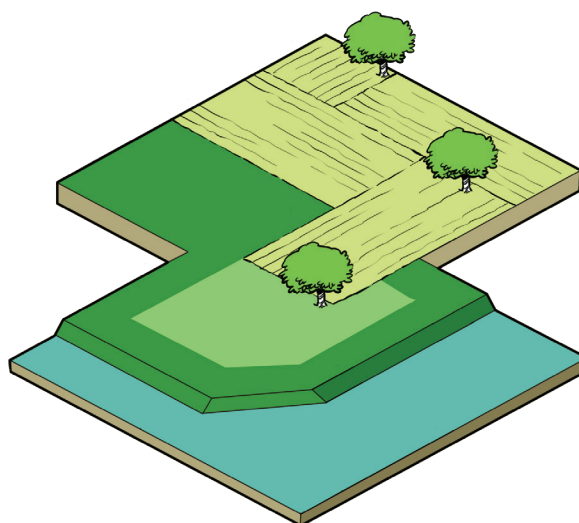
I.I2. SÉQUENCE I2 / LA PLAINE ALLUVIONNAIRE AGRICOLE

La séquence est principalement impactée par le Rhône et la zone à risque d'inondation qui en découle. La plaine alluvionnaire représente le principal pôle agricole de la commune et la zone d'inondation impose une non-urbanisation de cet espace.

La ripisylve reprend son cours sur cette séquence et elle est même complétée par des exploitations forestières. On retrouve de nombreux arbres remarquables isolés dans la plaine.

La séquence est fortement visible depuis le centre-bourg mais est très mal desservie par les axes de circulation et ne possède donc aucune habitation.

- > *Préservation des milieux ouverts existants*
- > *Protection des arbres remarquables isolés*
- > *Valoriser la richesse environnementale proche de la séquence*



VIII. DES ENJEUX PAYSAGERS

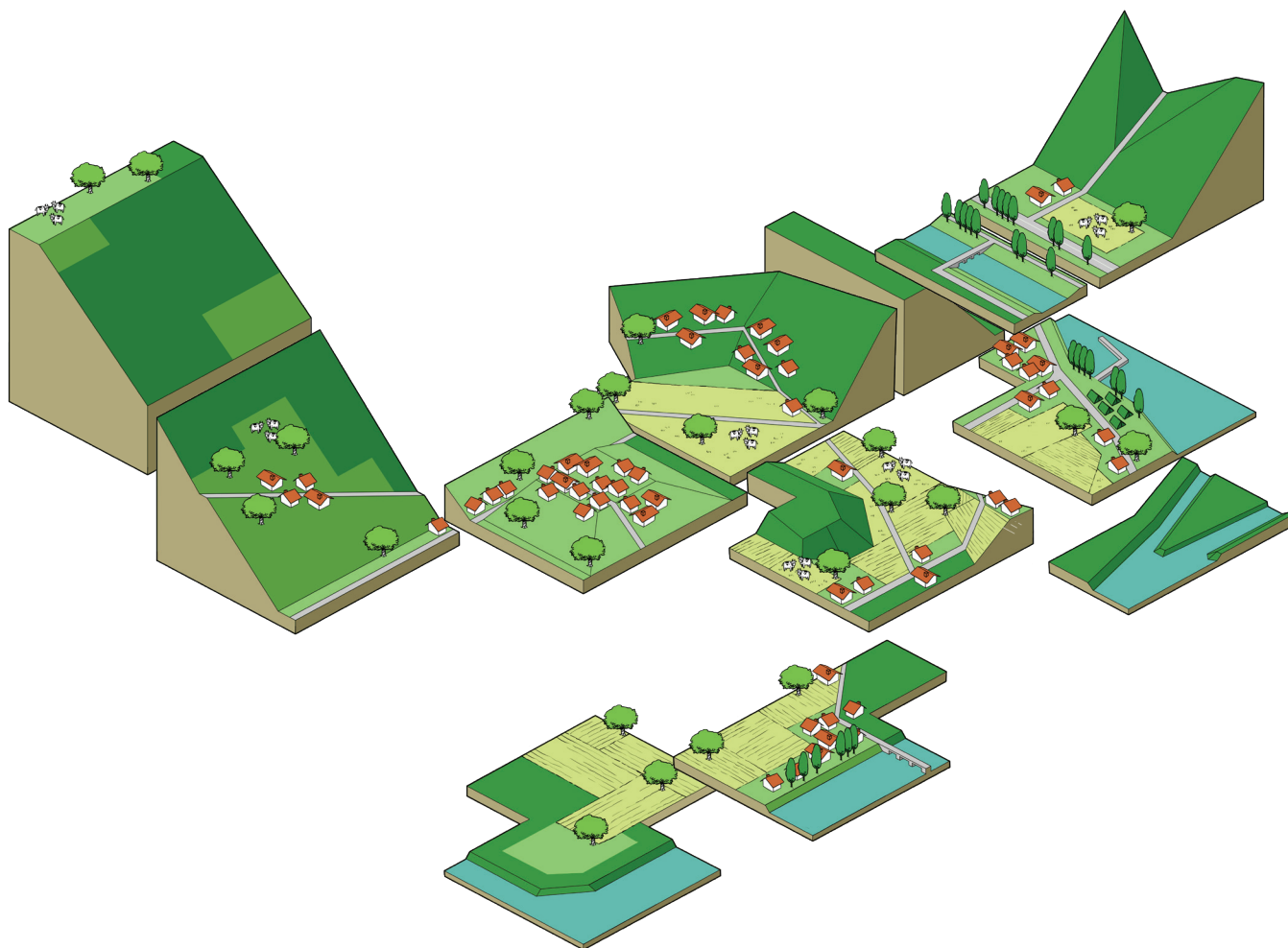
A l'échelle communale, les enjeux majeurs s'organisent autour des composantes naturelles et urbaines, à savoir :

En terme de composantes naturelles :

- Profiter du panorama sur la plaine depuis les hauteurs des reliefs, les balcons naturels de Massignieu, comme des points de vue sur les Monts du Bugey depuis la plaine alluviale et le Lac du Lit au roi
- Maintenir et préserver les milieux propices à la biodiversité (ripisylves, milieu alluvial, zone humide...)
- Préserver la qualité des eaux des nappes phréatiques en limitant les pollutions des sols
- Préserver les zones de captage (périmètre immédiat, rapproché, éloigné)
- Limiter la fermeture du paysage notamment avec l'enfrichement de la forêt alluviale et grâce au maintien du pâturage et des parcelles céréalières
- Conserver une diversité agricole en maintenant les vignobles et les vergers

En terme de composantes urbaines:

- Eviter les zones inondables pour la construction
- Prévoir des compensations pour les zones humides, biotope et ZNIEFF de type 1 impactées par une future urbanisation
- Valoriser les entrées de villes
- Contenir l'étalement urbain
- S'interroger sur le devenir des parcelles agricoles en frange urbaine et des dents creuses
- Densifier l'entrée Sud du centre-bourg
- Favoriser les modes doux
- Maintenir le développement touristique sur les berges du fleuve (lac du lit au Roi, sentiers de randonnées GR9a, via Rhône ...), et les reliefs (sentiers de randonnée)
- Assurer une continuité piétonne entre l'ensemble des équipements sportifs et culturels de Massignieu



En termes d'architecture et de patrimoine:

- Réinterpréter le vocabulaire de l'architecture traditionnelle dans les nouvelles constructions au sein du village et des hameaux
- Retrouver un rapport à la rue dans les nouvelles constructions
- Retrouver l'usage des murs de clôture pour structurer la rue
- Prendre en compte les ruptures de pente en y intégrant les nouvelles constructions
- Valoriser et entretenir le patrimoine bâti remarquable comme le petit patrimoine
- Préserver les zones boisées de la ripisylve
- Conserver les alignements d'arbres structurants

